

Commune d'URDES

PLAN LOCAL D'URBANISME



Diagnostic

Document provisoire
Avril 2014

Parcourir les Territoires – ComEt Environnement – Pour une ville aimable

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
INTRODUCTION : LA COMMUNE DANS LE GRAND TERRITOIRE	5
1.1. GRAND PAYSAGE (UNITES PAYSAGERES, RELIEF)	5
1.2. LE PARCELLAIRE AGRICOLE	7
1.3. ENVIRONNEMENT (LES GRANDS RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET CORRIDORS)	8
1.4. ECONOMIE ET HISTOIRE DU BASSIN INDUSTRIEL.....	9
1.5. ACCESSIBILITE DEPLACEMENTS (VOITURE, TRAIN, AVION)	10
1.6. LES GRANDS EQUIPEMENTS ET RESEAUX, LES SERVITUDES ET LES RISQUES (PPRT, PPRI, LIGNES ELECTRIQUES, GAZ, NUMERIQUE...)	11
1.7. SITUATION ADMINISTRATIVE ET INTERCOMMUNALITE	14
1.8. CARTE DE SYNTHESE DES ELEMENTS PAYSAGERS STRUCTURANTS :	16
CHAPITRE 2 : DYNAMIQUES EN COURS.....	18
2.1. POPULATION	19
2.2. PARC DE LOGEMENTS	21
2.3. CONSTRUCTION ET CONSOMMATION D'ESPACE.....	22
2.4. EMPLOI ET ACTIVITE :	24
2.5. AGRICULTURE	25
2.6. LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX.....	26
2.7. CONTRAINTES.....	28
CHAPITRE 3 : PAYSAGE, PATRIMOINE, FONCTIONNEMENT URBAIN.....	29
3.1. UNE ORGANISATION BATIE COMMUNE DANS LES VILLAGES DE VALLEE EN BEARN.....	30
3.2. L'ORGANISATION BATIE SUR LA RUE A TRAVERS DEUX FORMES URBAINES	33
3.3. L'HISTOIRE DE LA FORME URBAIN : URDES:	35
CHAPITRE 4 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	37
4.1. LE GRAND TERRITOIRE	39
4.1.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES.....	39
4.1.2. LES MILIEUX RECONNUS D'INTERET ECOLOGIQUE	41
4.1.3. LA BIODIVERSITE AUTOUR DU GAVE DE PAU	47
4.1.4. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	49
4.1.5. RAPPEL SUR LES RISQUES	57
4.1.6. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	58
4.1.7. LES ACCES A LA NATURE	59
4.2. LA COMMUNE D'URDES	60
4.2.1. LES MILIEUX RECONNUS D'INTERET ECOLOGIQUE	60
4.2.2. LES AUTRES MILIEUX NATURELS DE LA COMMUNE	63
4.2.3. LES DYNAMIQUES EN PLACE : EVOLUTION DU MILIEU NATUREL.....	65
CONCLUSION.....	67

PREAMBULE

Ce document est constitué de différents éléments présentés au conseil municipal au cours de réunions de travail qui se sont tenues au cours du second semestre 2013.

Il s'inscrit dans la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, mené conjointement pour les communes de Abidos, Lacq-Audéjos, Labastide Cézérac, Mont-Arance-Gouze-Lendresse et Urdes.

Cette élaboration conjointe permet de bénéficier d'un regard global sur le territoire en étudiant chaque commune en tant que telle mais aussi dans son environnement plus large : bassin versant, vallée, bassin industriel...

Ainsi le présent document contient pour chaque thématique plusieurs pages de présentation/analyse à l'échelle de l'ensemble de la vallée du Gave et donc à minima des cinq communes puis une analyse spécifique à l'échelle de la commune.

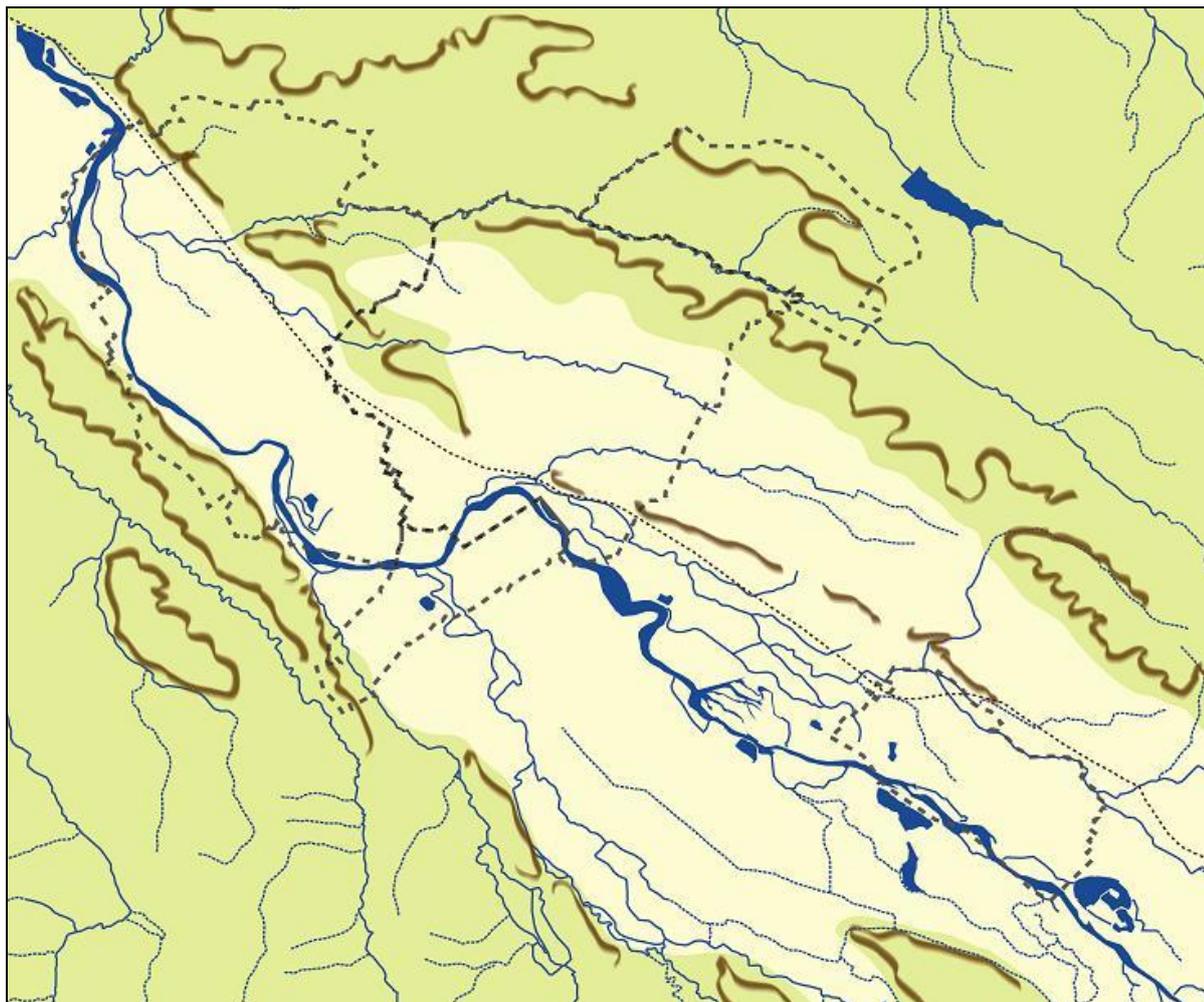
Ce document constitue le diagnostic du territoire à un instant « t », et sera amené à évoluer tout au long de la réflexion en fonction d'évolutions territoriales, d'investigations complémentaires voire d'évolutions réglementaires.

Ce document n'est pas le rapport de présentation du PLU, même si il en constitue la base.

Les élus ainsi que les autres personnes susceptibles de lire ce document sont invités à faire connaître leurs remarques, amendements, compléments auprès du groupement en charge de l'élaboration du PLU. Les coordonnées sont en fin de document.

INTRODUCTION : LA COMMUNE DANS LE GRAND TERRITOIRE

1.1. GRAND PAYSAGE (UNITES PAYSAGERES, RELIEF)

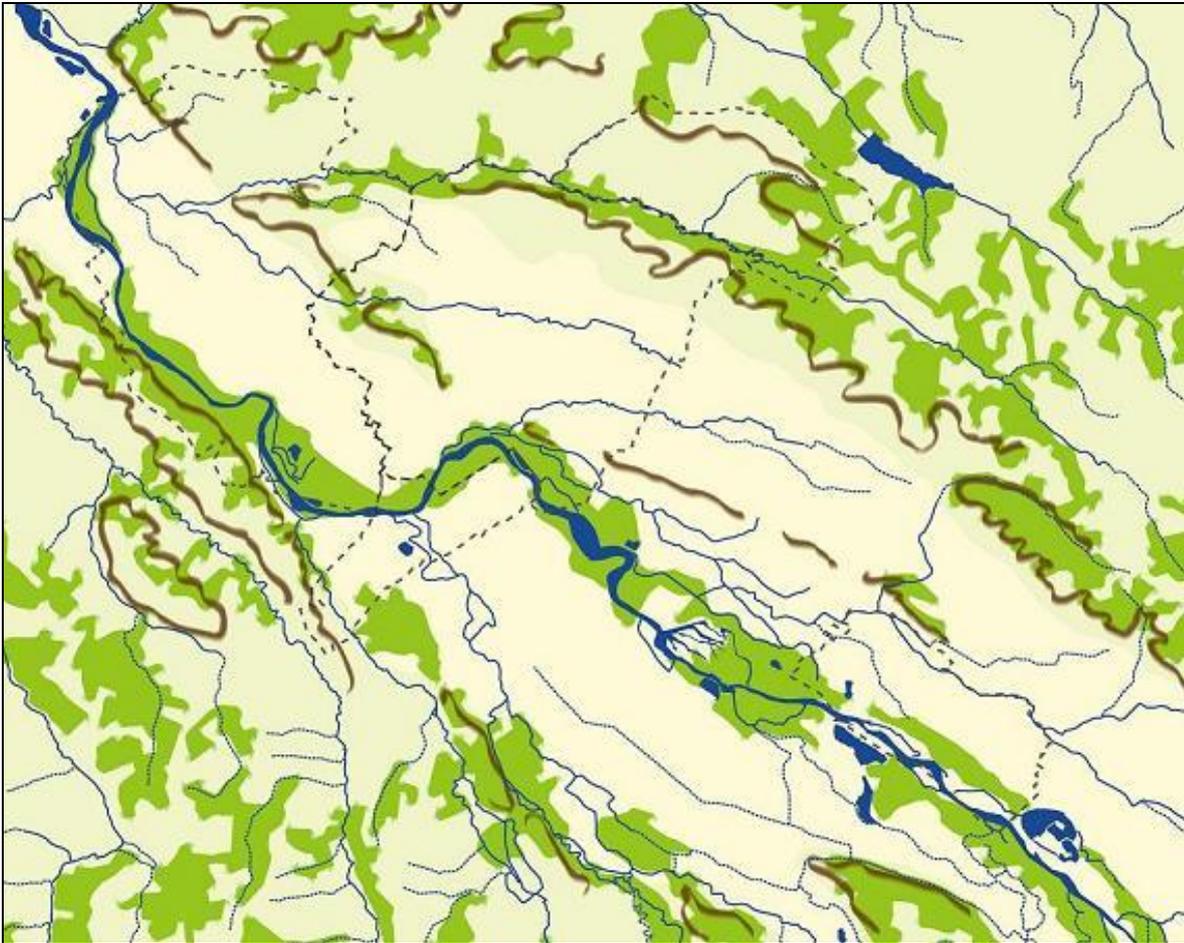


Le réseau hydrographique est structuré par la présence du gave de Pau dont les méandres constituent la principale ligne de force du territoire. La vallée du gave constitue le sillon principal de ce territoire, support des grandes implantations humaines liées à l'habitat, l'activité ou les infrastructures de déplacement.

La mise en avant des principales lignes de relief montre la présence de terrasses et de lignes de crêtes qui organisent le relief à l'échelle du grand territoire. Les limites entre la grande plaine du Gave et les coteaux sont généralement soulignées par des lignes de crête relativement marquées. Cette limite est notamment très perceptible au sud-ouest en limite des communes de Mont et Abidos, dans le prolongement de la crête de Lagor.

De même au nord ouest, Lacq, Urdes et une partie de Mont sont marqués par une première ligne de coteaux.

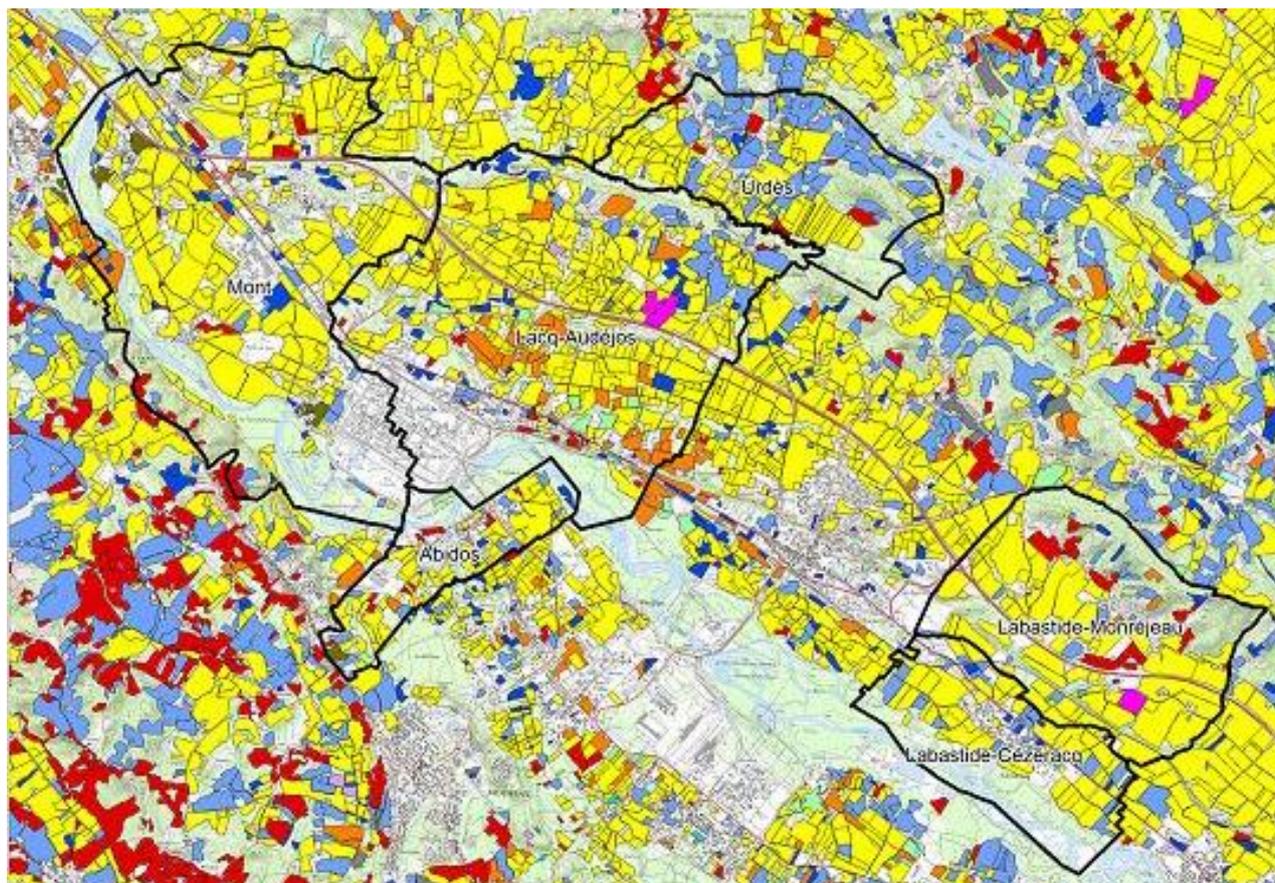
La large plaine du Gave offre à la fois des vues lointaines, un terroir propice à l'agriculture et un espace favorable à l'implantation d'activités, d'habitat et d'infrastructures. Cette plaine cumule donc les enjeux d'habitat, de préservation de l'agriculture, de développement de l'activité économique...



Les principales structures végétales du territoire sont directement liées à la présence des éléments naturels principaux du territoire : le Gave et les coteaux.

- Le gave est accompagné par un cordon boisé et largeur inégale mais souvent d'une épaisseur de 200 à 400m. Ce boisement est discontinu et ne concerne souvent qu'une seule rive du fleuve. Sa présence permet toutefois de lire la présence du Gave dans le grand paysage dès que les vues lointaines sont possibles.
- Les reliefs du territoire sont presque systématiquement boisés. La pente et l'orientation du versant étant déterminants pour l'activité agricole, les espaces les moins favorables ont été laissés à la forêt. Cette répartition amène une certaine linéarité aux boisements qui s'étirent le long des versants et de certains cours d'eau. Les boisements du territoire sont morcelés et directement liés à la topographie et au réseau hydrographique.

1.2. LE PARCELLAIRE AGRICOLE



La carte des parcelles agricoles permet de confirmer l'importance de l'activité agricole sur le territoire.

La plaine du Gave est très largement dédiée à l'agriculture intensive (majoritairement culture de maïs), en grande partie irriguée.

Les prairies permanentes et temporaires sont globalement marginales à l'exception de la commune d'Urdes, située dans les coteaux, elle est sur un terroir où l'élevage a une importance plus grande.

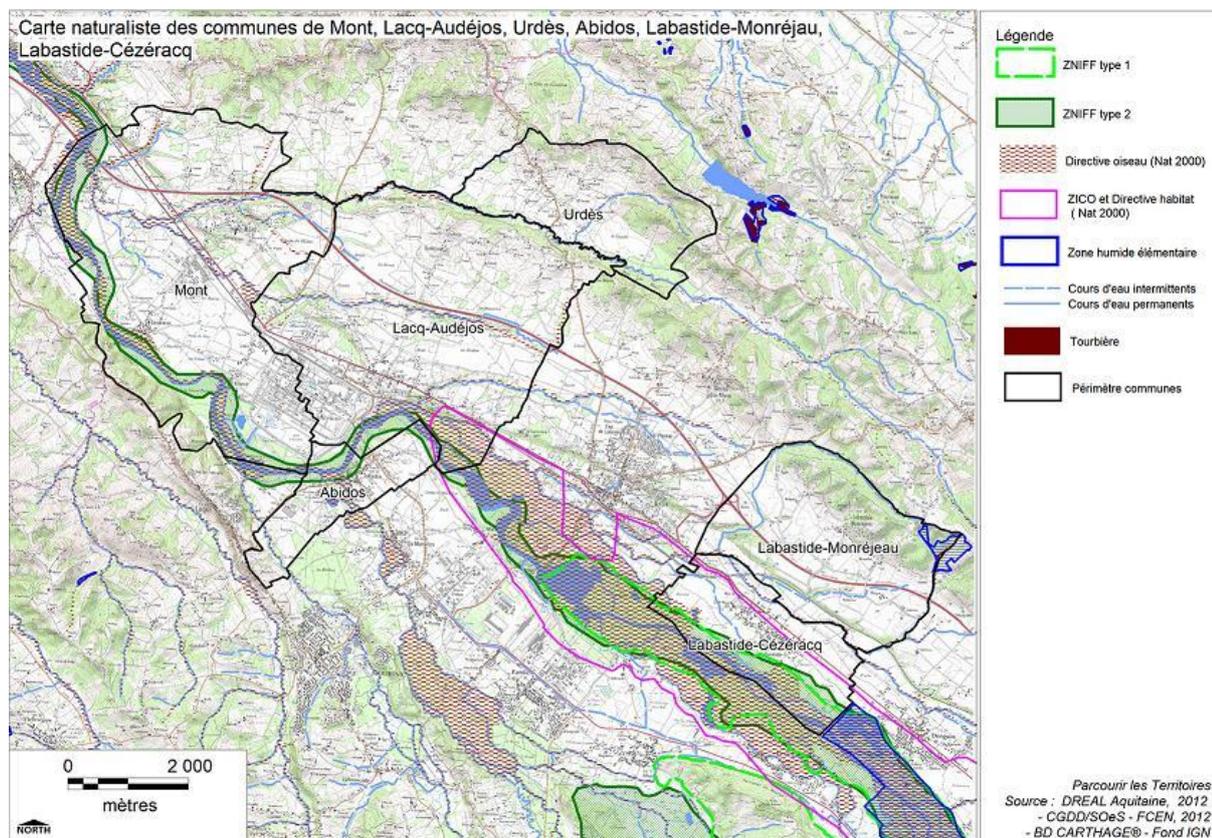
Une rapide lecture du parcellaire permet de voir que la plupart des terres de la plaine ont fait l'objet d'un remembrement, notamment aux abords de l'autoroute et dans la plaine de Arance, Lendresse, Gouze.

Les espaces non occupés par l'agriculture sont de trois ordres :

- Espaces urbanisés pour l'habitat
- Espaces dédiés à l'activité industrielle
- Espaces naturels/boisés.



1.3. ENVIRONNEMENT (LES GRANDS RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET CORRIDORS)



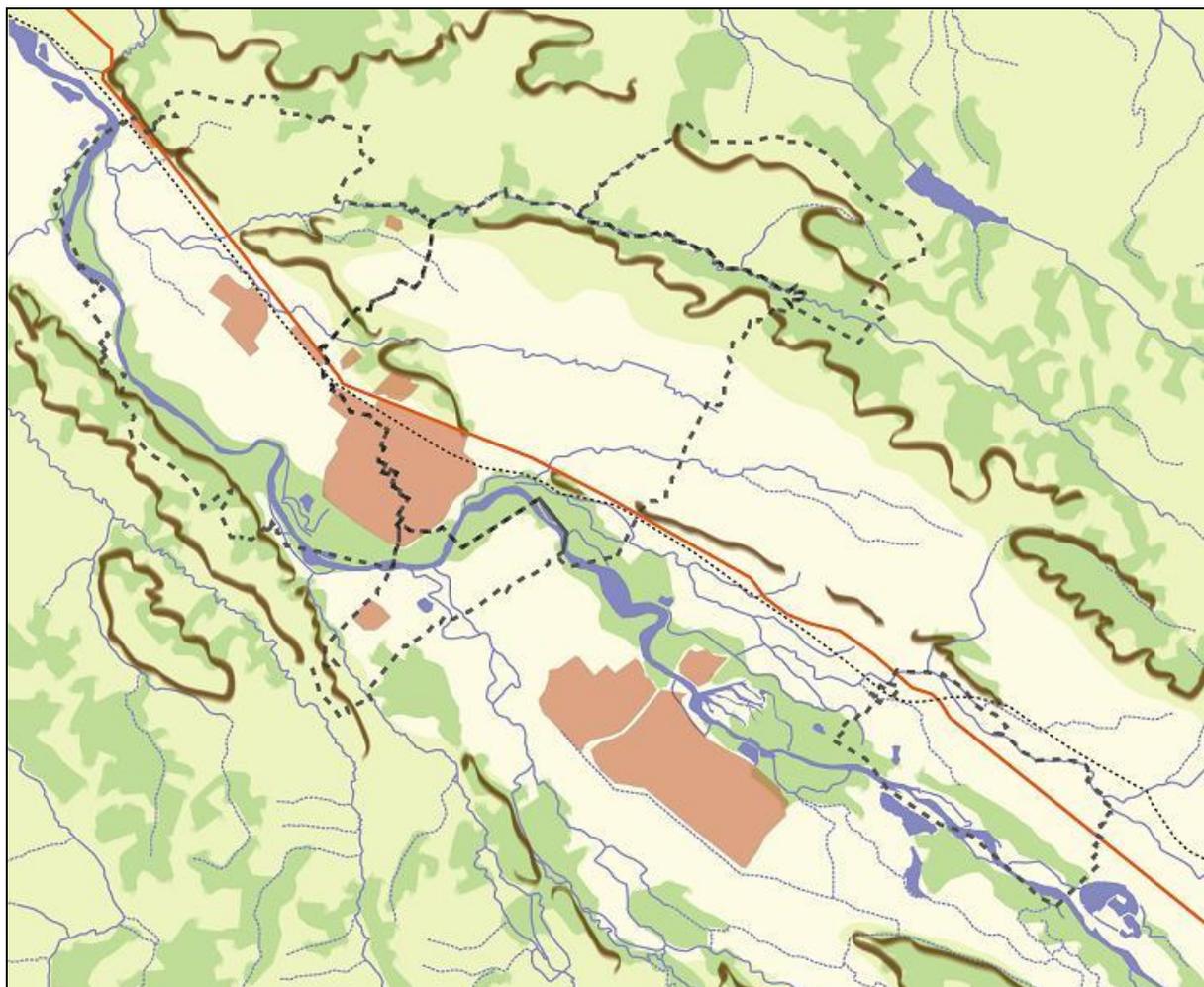
Les reconnaissances naturalistes du territoire sont très largement liées au Gave et à ses affluents. Le Gave de Pau fait ainsi l'objet d'une reconnaissance en tant que ZNIEFF et d'une protection au titre des directives Oiseau et Habitat.

Pour autant le Document d'Objectifs (DOCOB) qui doit fixer les règles dans la zone Natura 2000, n'en est qu'à la phase de démarrage.

Les parties du territoire situées à distance du Gave ne font à ce jour pas l'objet de reconnaissances naturalistes. Pour autant ces espaces (Urdès, Audéjos...) ne sont pas dénués d'intérêt écologique.

L'étude de l'état initial de l'environnement permet de mettre en avant les valeurs environnementales et les sensibilités ou fragilités observées sur le terrain.

1.4. ECONOMIE ET HISTOIRE DU BASSIN INDUSTRIEL



La plaine du Gave est fortement marquée par les sites industriels qui s'y sont développés depuis un demi siècle environ.

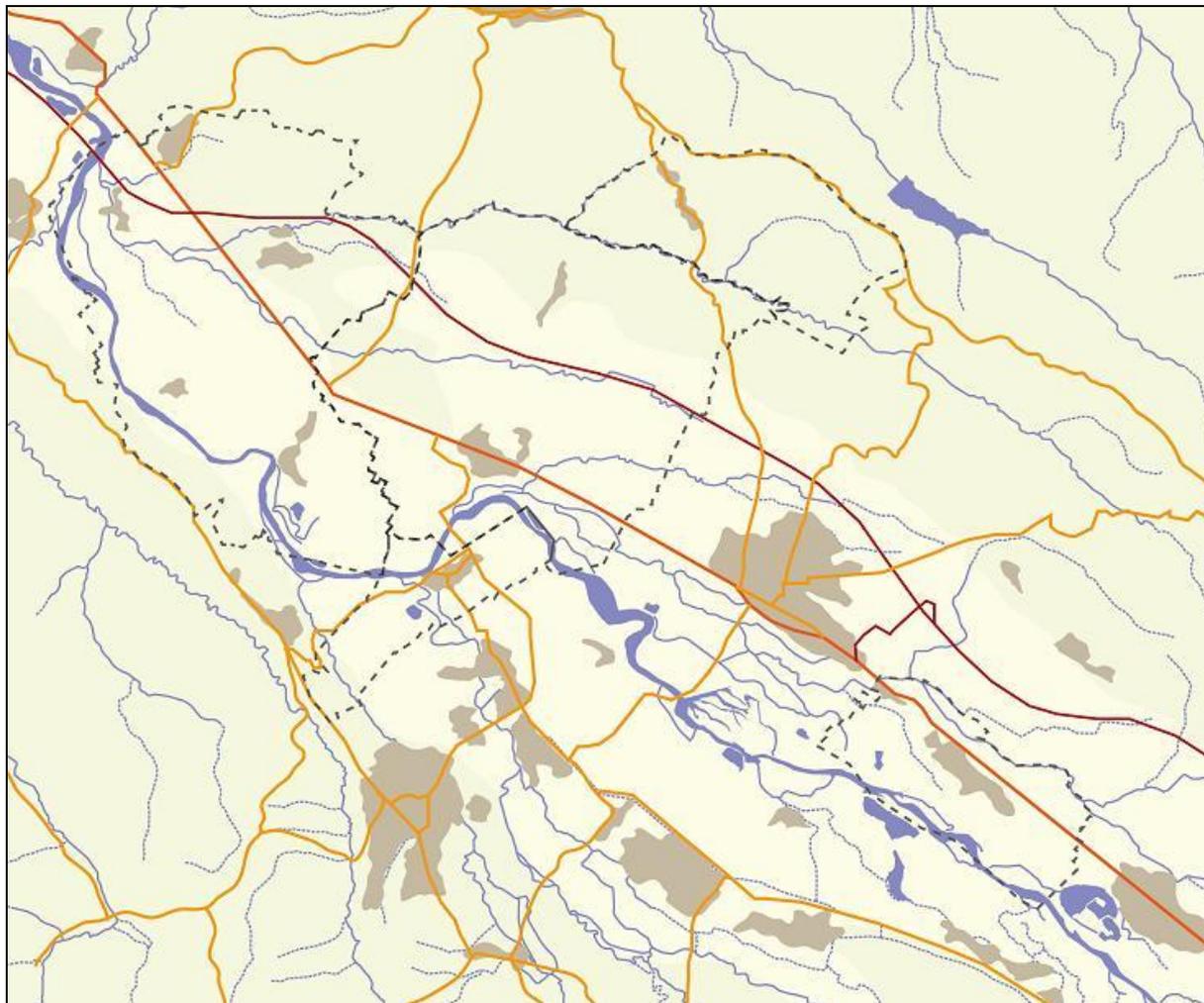
Lacq et Mont de manière très forte, Abidos de façon plus marginale sont directement concernés par la vie de ces sites industriels.

Les sites les plus anciens constituent des grandes zones implantées aux abords directs du Gave et en lien avec les voies de communication principales.

Plusieurs sites industriels plus récents et légèrement à l'écart des sites d'origine (Abidos et Mont), une tendance qui pourrait se poursuivre ?

Au-delà de ces sites industriels, le territoire est également le support de zones d'activités ou commerciales existantes ou projetées et qui contribuent au dynamisme économique du territoire (Eurolacq 2 par exemple).

1.5. ACCESSIBILITE DEPLACEMENTS (VOITURE, TRAIN, AVION)



La Route départementale RD 817, qui est une ancienne route royale longe le Gave et constitue la principale voie à partir de laquelle le réseau secondaire s'articule.

Certains villages se sont développés en lien avec la Rd ou dans sa proximité immédiate (Lacq, Labastide Cézeracq, Artix), mais la majorité sont situés en retrait ; soit dans la plaine soit sur des promontoires.

Le réseau secondaire permet de relier les principaux pôles d'habitat et de services du territoire (Mourenx, Artix, Arthez de Béarn) en passant par les villages de Urdes, Abidos...).

La Gave constitue un obstacle important et ne peut être traversé qu'en deux points :

- Abidos (vers le site industriel)
- Artix-Mourenx

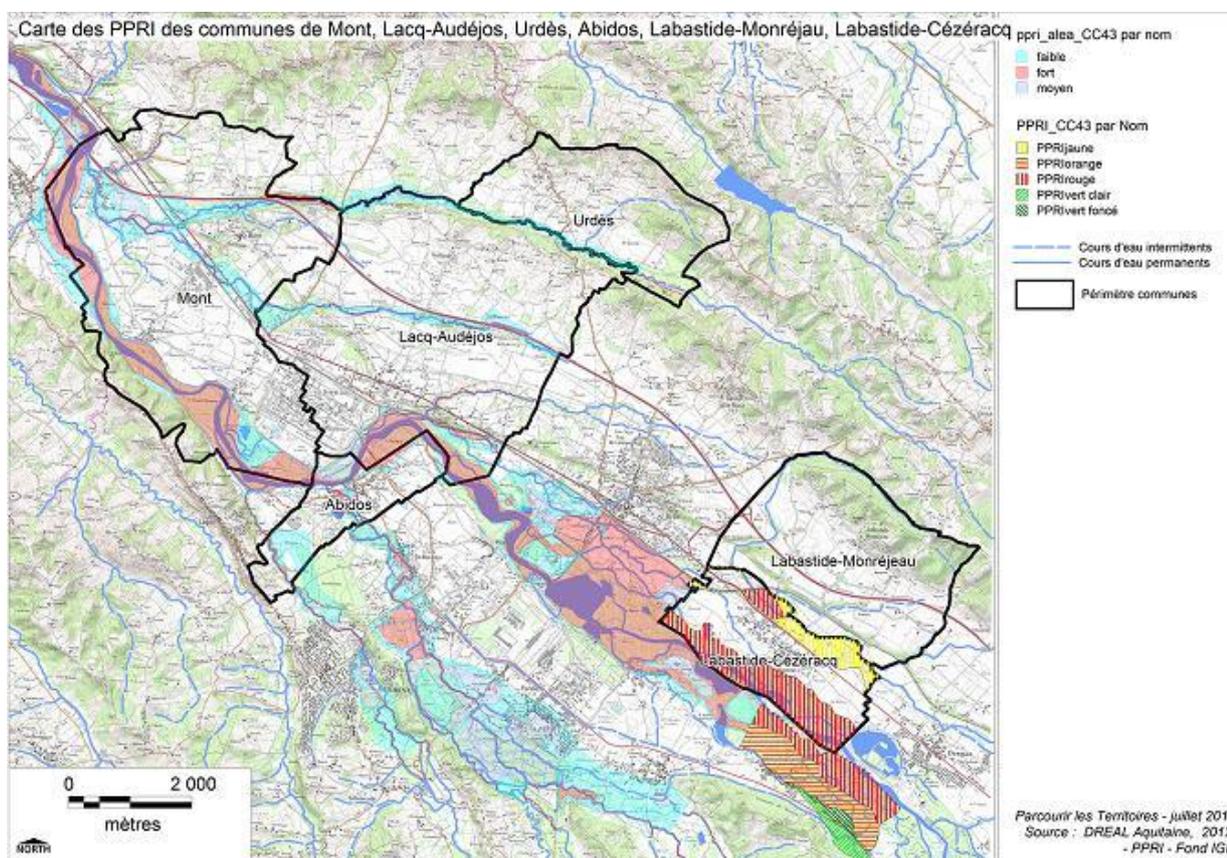
La voie SNCF qui relie Pau à Bayonne dessert le territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez via les gares d'Artix et d'Orthez.

La gare d'Artix est desservie par une vingtaine de trains par jour majoritairement dans le sens Bayonne vers Pau.

La gare de Pau est desservie en environ vingt minutes depuis Artix, ce qui permet les migrations pendulaires.

1.6. LES GRANDS EQUIPEMENTS ET RESEAUX, LES SERVITUDES ET LES RISQUES (PPRT, PPRI, LIGNES ELECTRIQUES, GAZ, NUMERIQUE...)

Le risque d'inondation



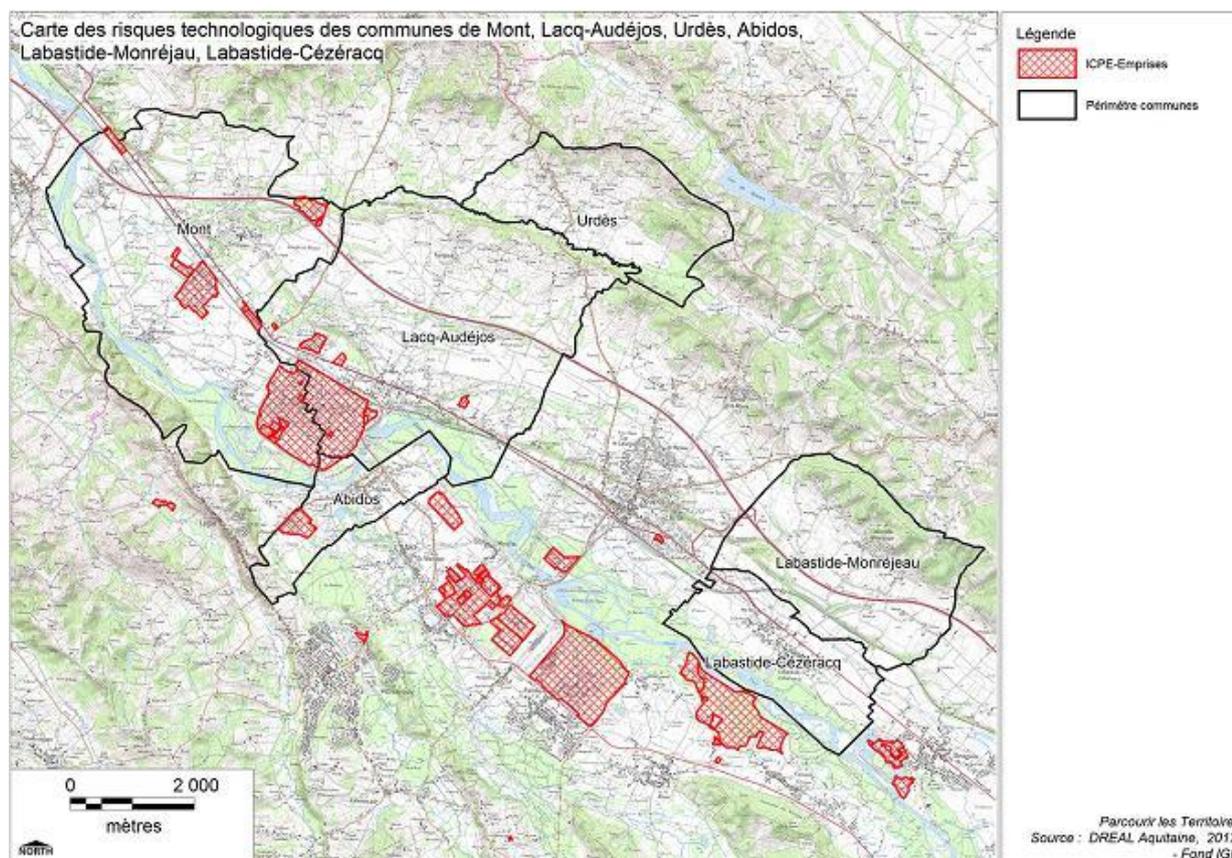
Le caractère inondable du Gave de Pau est reconnu et cartographié (aléa faible, moyen ou fort) pour les communes de Abidos, Mont, Lacq et Urde (cf plan ci-dessus)

Un Plan de Prévention des Risques Inondations du Gave de Pau et de ses affluents est en cours de finalisation pour les communes de Lacq Audéjos, Mont et Abidos. Ce document soumis a délibération des conseils municipaux (Avril 2014) définit des zonages qui s'imposent aux documents d'urbanisme et donc aux PLU.

Le PPRI sera annexé au PLU, et devra être pris en compte dans la définition des zones constructibles et des règlements liés.

La commune de Labastide Cézéracq dispose elle d'ores et déjà d'un PPRI opposable qui précise le risque d'inondation à prendre en compte de manière réglementaire.

Le risque technologiques – Les ICPE



Les ensembles concernés par les risques technologiques sont très présents sur l'ensemble de la plaine du Gave, aussi bien en rive droite qu'en rive gauche.

La ressource gazière, la présence du Gave et l'énergie hydrolienne qui en est issue, la très bonne desserte en terme de voies de communication (routière et ferrée) ont constitué un contexte très exceptionnel, qui a permis une industrialisation rapide et massive de ce territoire.

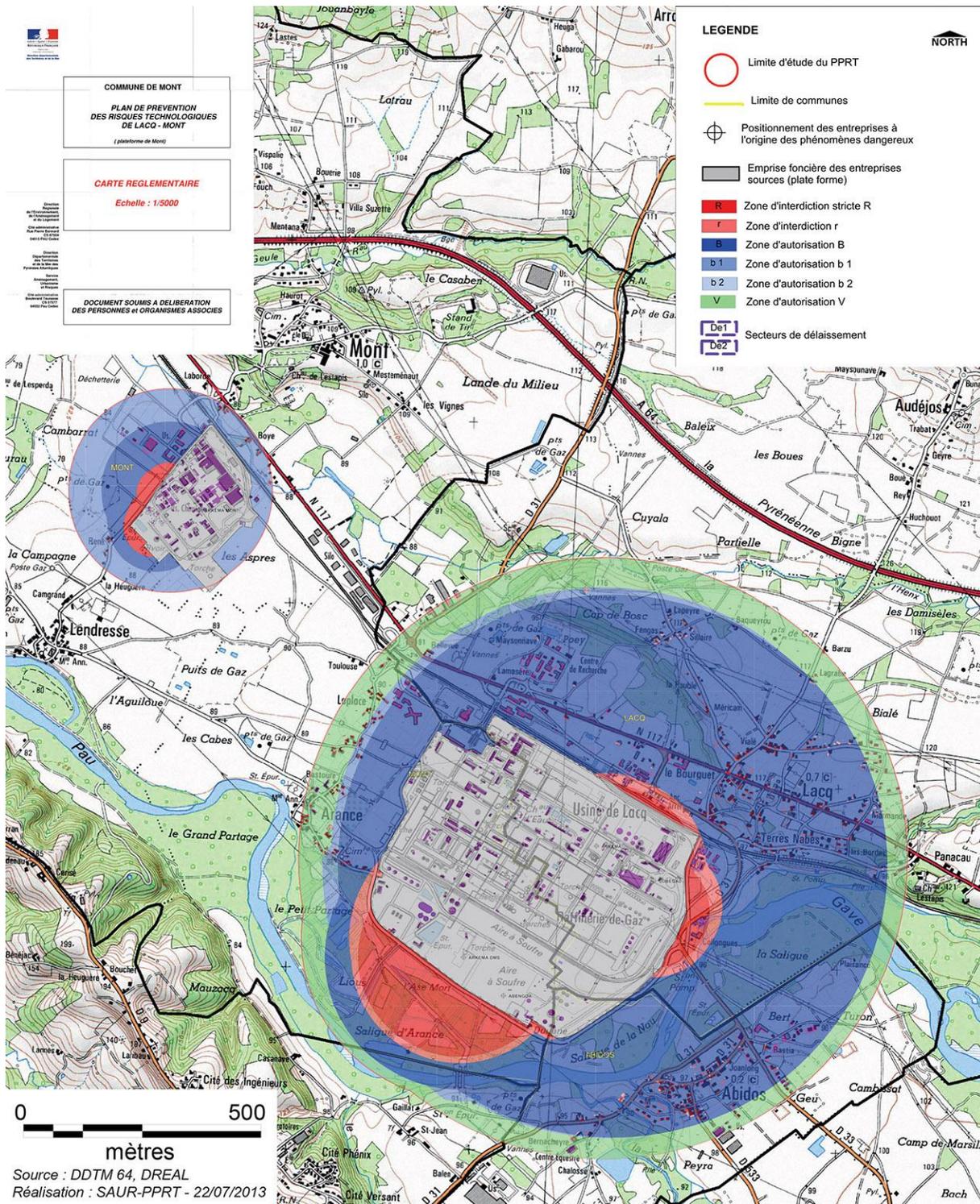
Aujourd'hui, les ressources gazières du territoire diminuent mais l'industrialisation se poursuit en utilisant les infrastructures existantes et le savoir faire local.

La communauté de communes a une politique très volontariste en terme de développement économique et met en place les outils d'un développement dynamique (création de nouvelles zones d'activité...).

Les communes de Lacq et de Mont, et plus récemment de Abidos constituent l'épicentre du bassin industriel de Lacq et cumulent à ce titre l'ensemble des contraintes mais aussi des avantages liées à la présence des sites industriels.

Les communes de Labastide Cézeracq et de Urdès bénéficient du dynamisme économique et de l'attractivité globale du territoire sans accueillir directement dans leurs limites de site industriel majeur.

Le risque technologique – Le projet de PPRT



Le PPRT en cours de finalisation concerne deux sites industriels et trois communes (Mont, Lacq et Abidos).

Les effets sont importants pour les zones urbaines d'Abidos, Lacq et Arance dont le développement ne pourra être que très limité pour les parties incluses dans la zone d'autorisation B (bleue). Une analyse du foncier urbanisable pour chaque ensemble urbanisé permettra de déterminer le développement potentiel de chacun de ces ensembles.



Source : Communauté de communes Lacq-Orthez

La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a été créé par la **fusion des communautés de communes de Lacq et d'Orthez et la commune de Bellocq**.

En janvier 2011, les communautés de communes de Lacq, de Lagor et de Monein avaient également fusionnées.

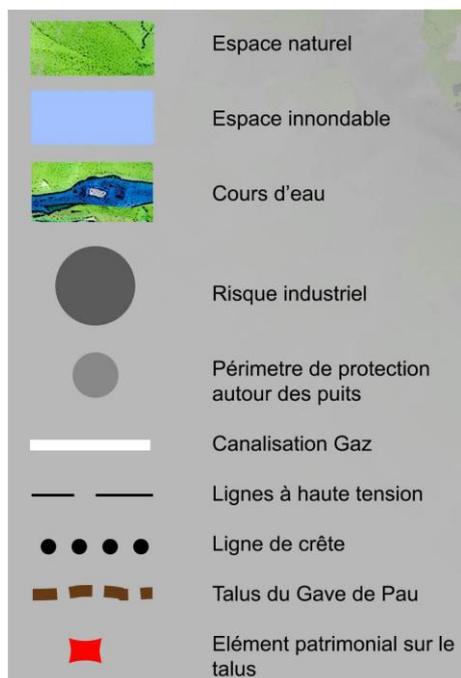
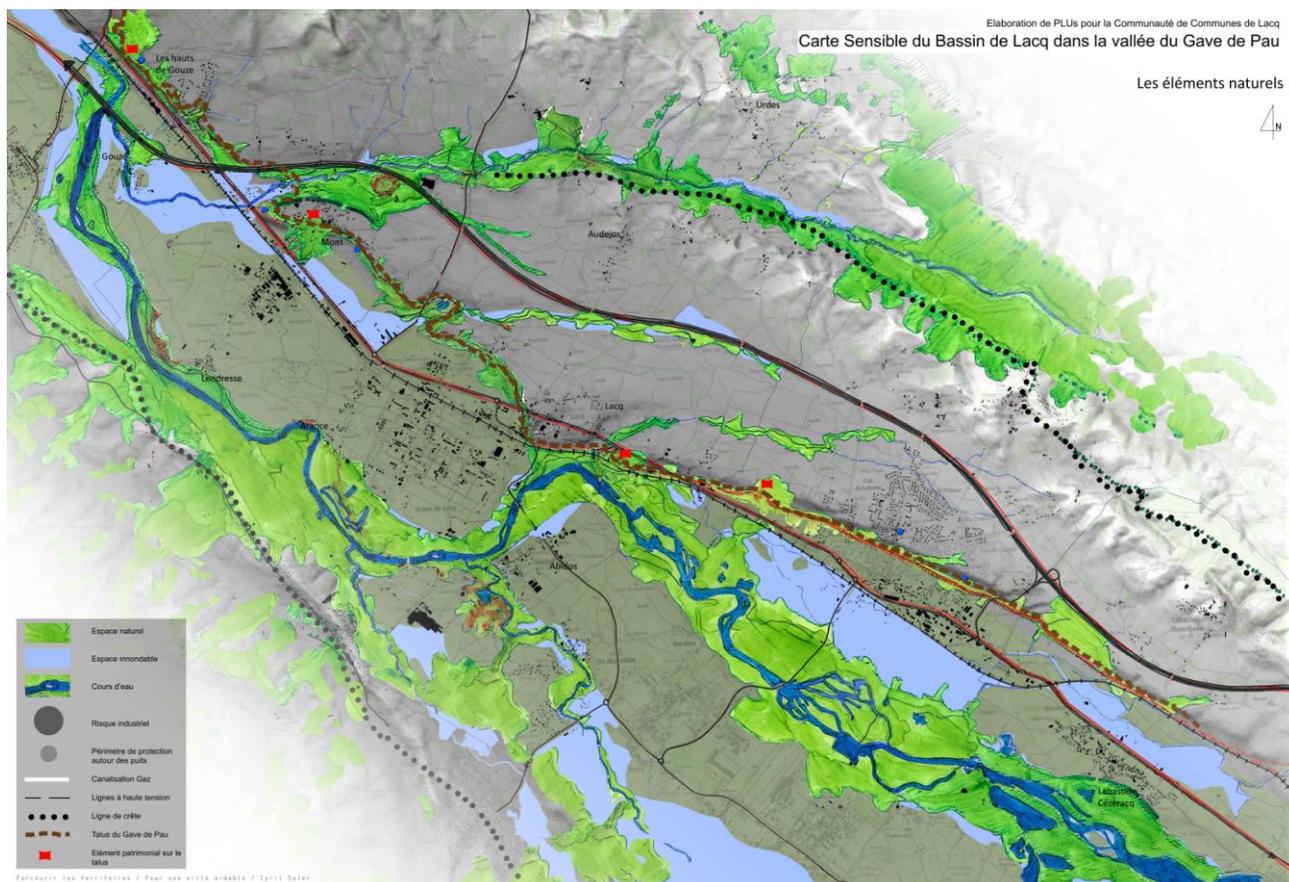
La CCLO comprend **61 communes** rurales et industrielles, regroupe **55 000 habitants** et s'étend sur une surface de **750 km²**. (source : <http://www.cc-lacqorthez.fr>)

Le territoire de la communauté de communes représente environ 25% de la richesse de l'ensemble du département (mais seulement 8% de la population).

La communauté de communes exerce un grand nombre de compétences :

- Obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique)
- Optionnelles (Mise en valeur de l'environnement et soutien à la maîtrise de l'énergie, politique du logement et du cadre de vie, voirie communautaire, construction et gestion des équipements culturels, Action sociale)
- Supplémentaires (TAD, aménagement numérique du territoire, écoles de musique, aide aux devoirs...)

1.8. CARTE DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS STRUCTURANTS :



L'ensemble du territoire des cinq communes est caractérisé par la présence du Gave qui organise la topographie du territoire.

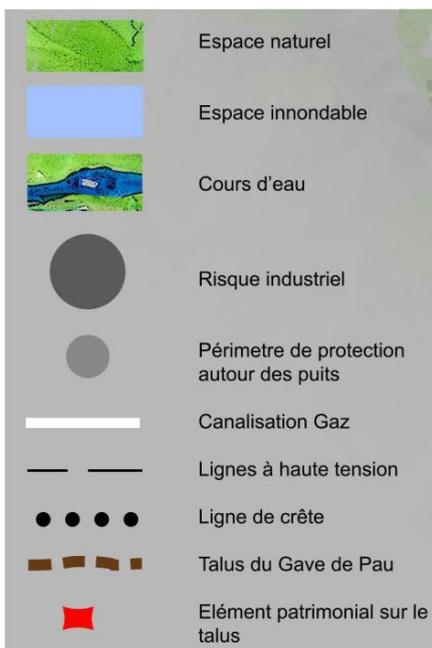
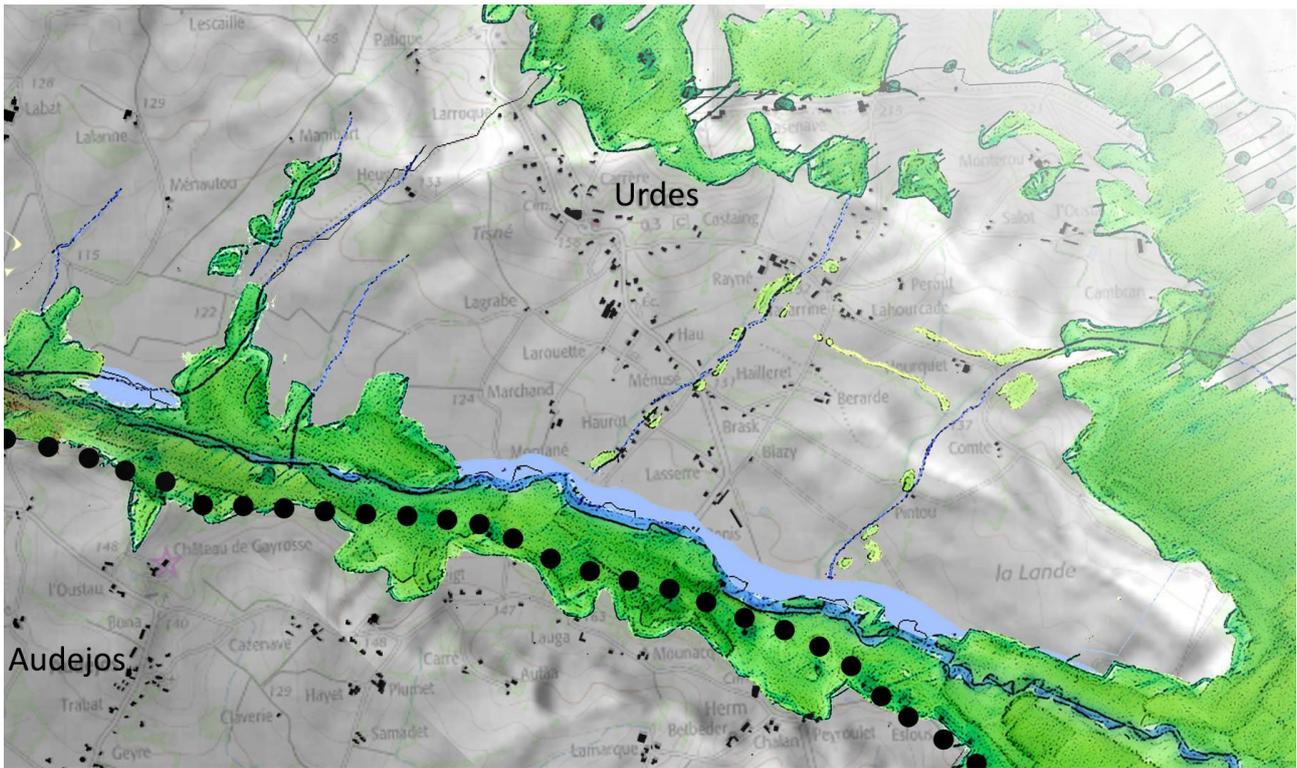
La plaine du gave est limitée par les terrasses qui sont nettement visibles sur le terrain car généralement boisées. Au sud le coteau de Lagor, qui constitue la limite sud de Mont et d'Abidos borde directement la gave au niveau du site industriel.

Au nord, il est le site d'implantation de Lacq, et de Mont, ainsi que de plusieurs châteaux.

Cette plaine va en se rétrécissant de l'amont à l'aval : très large à la hauteur de Labastide Cézeracq, la vallée se resserre nettement au niveau du village de Gouze.

Ce resserrement est souligné par la confluence de plusieurs cours d'eau en rive droite qui convergent également au niveau de Gouze générant d'importantes zones inondables.

Au-delà de ce talus du gave de Pau qui cadre la plaine, un secteur de coteaux plus ou moins marqués au nord comme au sud. Audéjos et Urdes s'inscrivent dans ces paysages doux de collines en retrait de la plaine industrielle. Le changement topographique s'accompagne d'une évolution de l'agriculture (élevage plus présent) et d'une manière générale d'une ambiance plus champêtre et moins industrielle.



La limite sud d'Urdes est marquée par un versant boisé, orienté au nord, qui plonge dans la Geüle. L'ensemble du territoire communal est constitué d'un versant orienté au sud, entre la Geüle et le sommet du coteau.

Toute la partie est de la commune est plus large, constituée de bois, landes et de terres agricoles en fond de vallée.

La partie ouest du versant est vallonnée, marqué par la présence de fossés, de haies et de bosquets. Cette partie de la commune est à la fois la partie urbanisée, principalement le long de la RD 263 et la partie la plus agricole du territoire.

Ainsi il semble que les enjeux de développement et de préservation se développent sur la partie ouest du territoire communal alors que la partie est conserve un caractère naturel plus marqué.

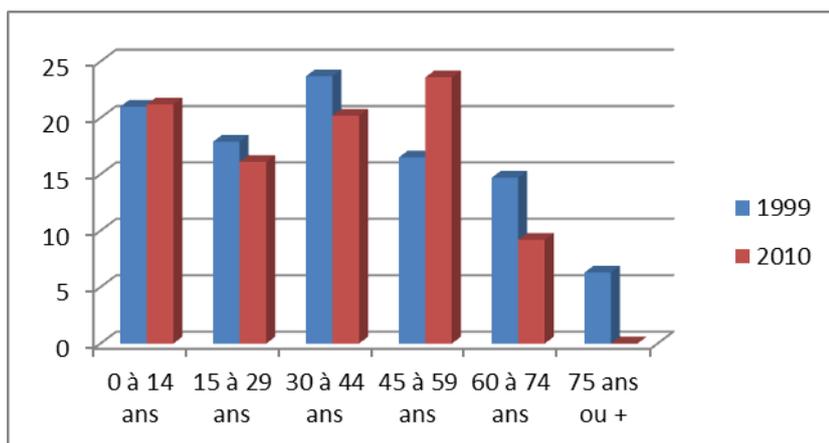
Chapitre 2 : DYNAMIQUES EN COURS

2.1. POPULATION

Population						
	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Population	153	146	171	207	224	272
Densité moyenne (hab/km ²)	26.0	24.8	29.0	35.1	38.0	46.2

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements, RP1999 et RP2010 exploitations principales

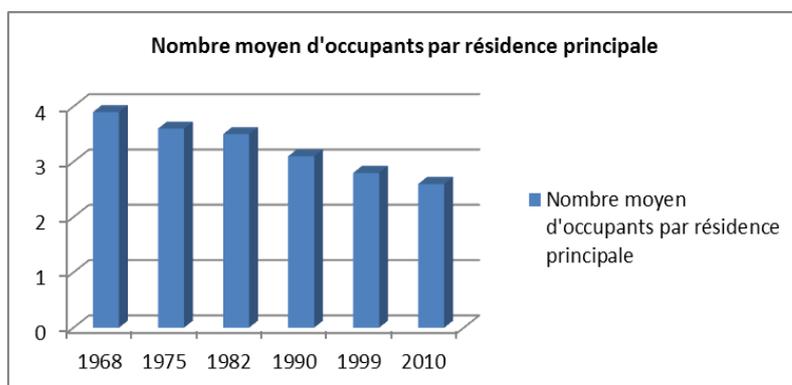
La population d'Urdes est en constante hausse depuis 1975. Sur la dernière décennie, l'augmentation atteint +21% (+5,63% pour la communauté de communes sur la même période). Au total, entre 1975 et 2010 la population a presque doublé dans la commune. La croissance de la dernière décennie (+1,8%/an) est due de manière quasiment équilibrée à des arrivées de nouveaux habitants (+1%) et au solde naturel (+0,8%).

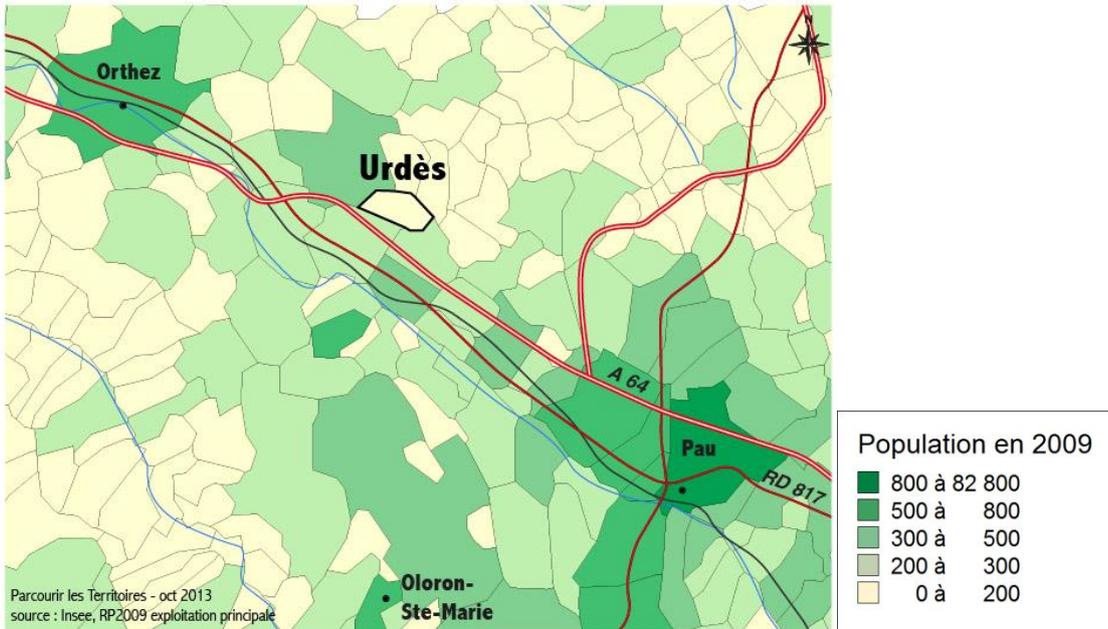


La répartition de la population par tranche d'âge montre un léger rajeunissement de la population et une population globalement plutôt jeune sur la commune. Un creux est constaté pour les 15-29 ans lié au départ des jeunes et notamment des étudiants.

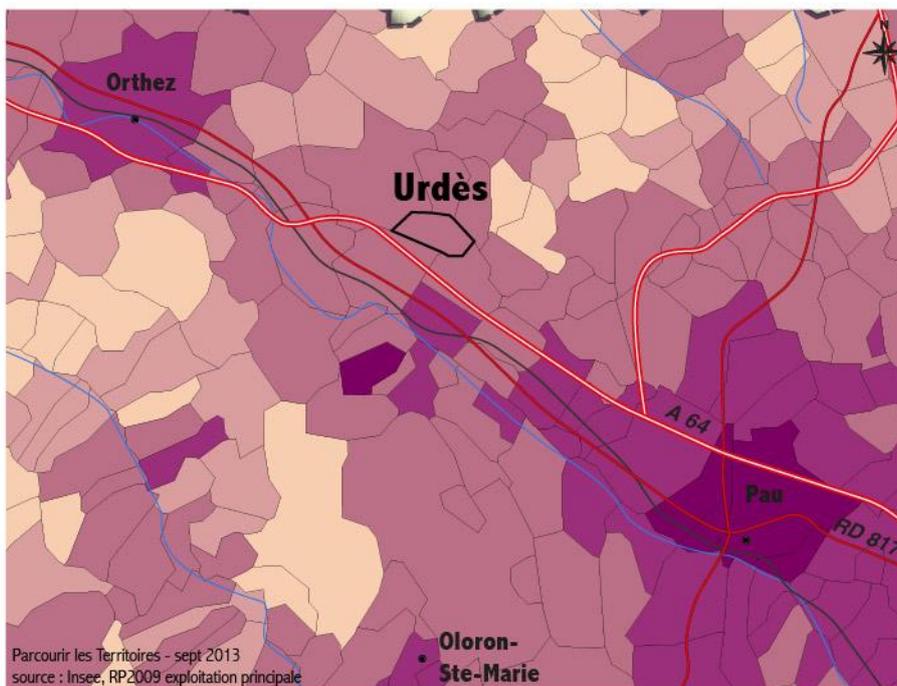
La taille moyenne des ménages baisse globalement depuis 1975 mais reste supérieur à 2,5 hab/foyer. La population est majoritairement composée de famille, dans la dynamique logique d'une commune attractive.

Ce chiffre est globalement supérieur à celui constaté à l'échelle de l'ensemble de la communauté de communes (inférieur à 2.5).





A l'échelle du grand territoire la commune d'Urdès constitue une des communes les moins peuplées au regard de la population moyenne observée pour les communes de la vallée du Gave de Pau. Urdès se situe à la charnière entre les communes de la vallée du gave, très bien desservies par les axes de communication et les communes des coteaux du nord au caractère rural beaucoup plus marqués.



Densité de la population 2009 (hab. au km²)

620 à 2 890
110 à 620
30 à 110
20 à 30
0 à 20

En terme de densité de la population, la commune d'Urdès se situe dans un large ensemble homogène qui semble constituer un grand espace sous les influences croisées de Orthez, Mourenx et de l'agglomération paloise. Cet ensemble de communes peu denses s'inscrit dans une logique de complémentarité entre espaces urbains (services, activités) et ruraux (habitat).

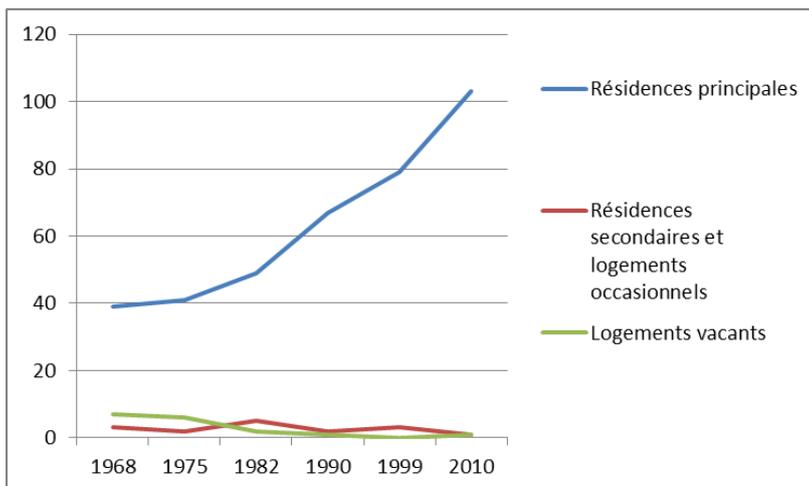
2.2. PARC DE LOGEMENTS

Nombre de logements :

Le parc de l'ensemble des logements est en augmentation depuis 1975 .

Ce rythme est en nette baisse depuis 1990 :

- 90-99 : +17% (com com : +6,41%)
- 99-2010 : +29% (com com : +14,6%)



Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Ensemble	49	49	56	70	82	106
Résidences principales	39	41	49	67	79	103
Résidences secondaires et logements occasionnels	3	2	5	2	3	1
Logements vacants	7	6	2	1	0	1

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements, RP1999 et RP2010 exploitations principales

Aujourd'hui le parc de logements est très largement constitué de résidences principales (89%), les résidences secondaires étant quasiment négligeables (et en baisse).

Le parc de logements vacants représente 1% de l'ensemble, ce qui est exceptionnellement faible. L'absence de logements vacants induit que d'accueil de nouveaux arrivants ne peuvent se traduire que par de la construction neuve.

De manière classique pour des territoires ruraux, la maison individuelle en propriété est très dominante sur la commune.

Résidences principales selon le statut d'occupation						
	2010		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%			Nombre	%
Ensemble	103	100.0	272	24.3	79	100.0
Propriétaire	92	89.2	244	26.6	69	87.3
Locataire	11	10.8	28	5.6	8	10.1
dont d'un logement HLM loué vide	4	3.6	12	11.0	3	3.8
Logé gratuitement	0	0.0	0		2	2.5

Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales

2.3. CONSTRUCTION ET CONSOMMATION D'ESPACE

données		Nombre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	Total nombre de logements
64 - Urdès	2003	0	0	0	0	0
	2004	1	0	0	0	1
	2005	2	0	0	0	2
	2006	-	-	-	-	-
	2007	-	-	-	-	-
	2008	8	2	0	0	10
	2009	3	0	0	0	3
	2010	3	0	0	0	3
	2011	3	0	0	0	3
	2012	5	0	0	0	5
Total		25	2	0	0	27

Logements autorisés :

En dix ans soit entre 2003 et 2012, 27 logements ont été autorisés sur la commune. Cette évolution régulière (environ 3 permis par an), est constituée de maisons individuelles,

Consommation d'espace liée à l'habitat:

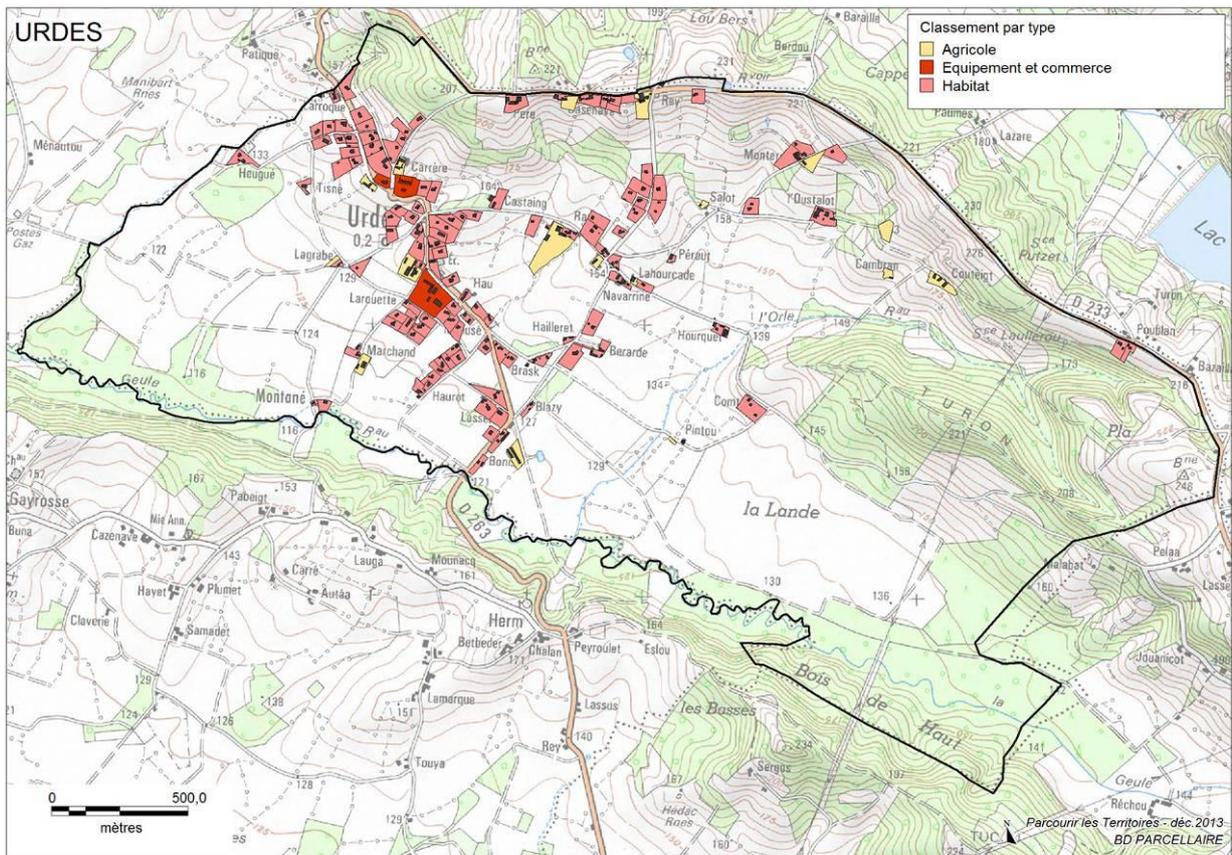
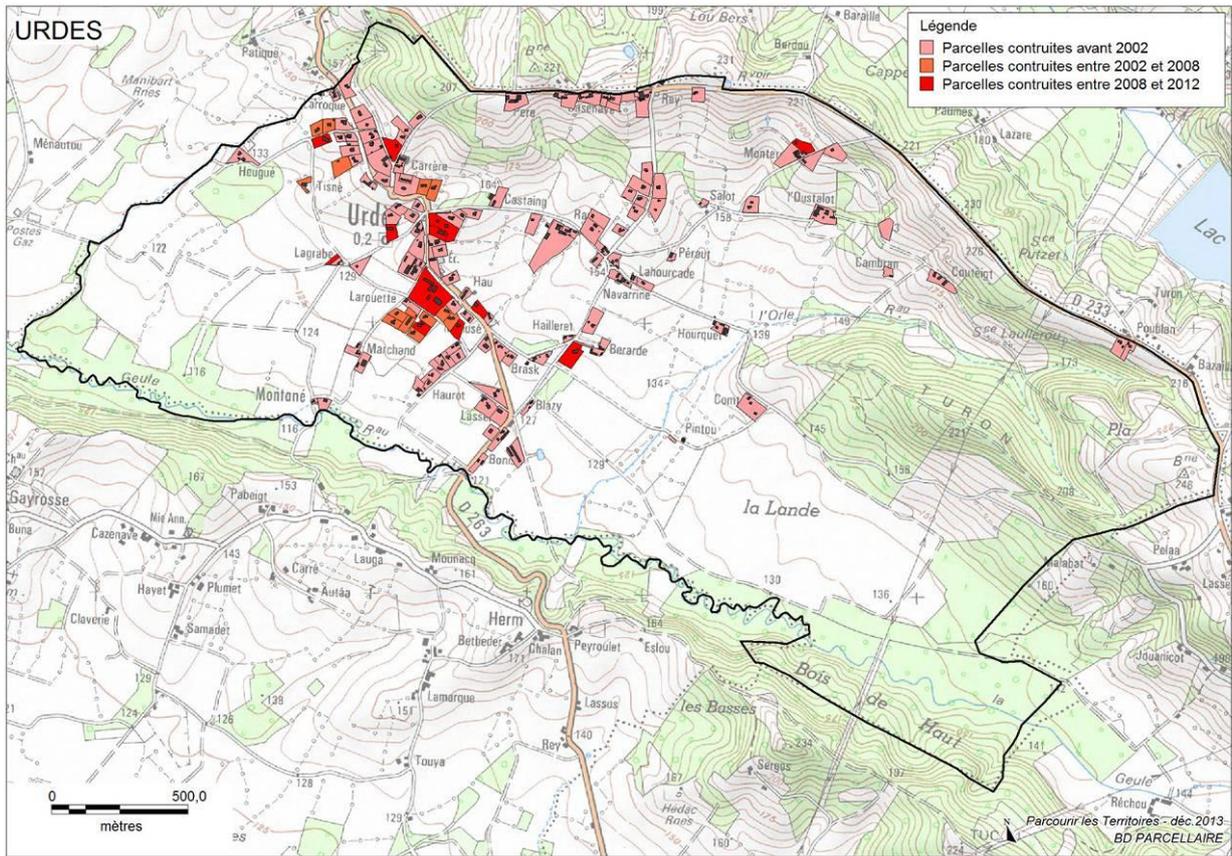
En 2012 35,4 ha de la commune sont considérés comme urbanisés dont 28,1 pour l'habitat (source : photo aérienne)

Entre 2002 et 2012, 6 ha ont été urbanisés pour l'habitat.

La taille moyenne des parcelles urbanisées augmente pour passer de 2000m² à près de 3000m² par maison.

Ce chiffre est partiellement lié à la nécessité de disposer de grandes surfaces du fait de l'assainissement autonome sur la majorité de la commune (et de terrains argileux)

Urdès	ha	m ²	nb objet	taille moyenne
Habitat	28,1	280 519	125	2244,2
Industrie	0,0	0	0	0,0
Agricole	5,0	50436,0	17,0	2966,8
Equipement et commerce	2,3	23075,15	4	5768,79
Total	35,4	354029,7	146,0	
Détails habitat				
Parcelles construites avant 2002	22,1	220 634	101	2184,5
Parcelles construites entre 2002 et 2008	3,1	30 136	14	2152,6
Parcelles construites entre 2008 et 2012	3,0	29 748	10	2974,8
Total	28,2	280518,5	125,0	



2.4. EMPLOI ET ACTIVITE :

Population de 15 à 64 ans par type d'activité		
	2010	1999
Ensemble	171	141
Actifs en %	80.4	59.6
actifs ayant un emploi en %	75.5	55.3
chômeurs en %	4.9	4.3
Inactifs en %	19.6	40.4
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8.2	17.7
retraités ou préretraités en %	5.4	9.2
autres inactifs en %	6.0	13.5

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.
Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales

La population active augmente nettement (+21% entre 1999 et 2010)
La part des actifs ayant un emploi augmente nettement, le nombre de retraités diminue.
Ces chiffres confirment l'attractivité de la commune pour les ménages actifs du bassin d'emploi de Lacq et le rajeunissement global de la population.

Emploi et activité		
	2010	1999
Nombre d'emplois dans la zone	18	20
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	129	79
Indicateur de concentration d'emploi	14.0	25.3
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	64.3	48.0

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone
Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail

La commune ne dispose quant à elle de très peu d'emplois, chiffre en légère baisse.

Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2010				
	Nombre	%	Postes salariés	%
Ensemble	27	100%	6	100,0%
Sphère non présenteielle	19	70,4%	1	16,7%
dont domaine public	0	0,0%	0	0,0%
Sphère présenteielle	8	29,6%	5	83,3%
dont domaine public	3	37,5%	5	100,0%

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

Les emplois locaux sont soit liés à l'agriculture soit liés à de l'artisanat ou des emplois publics (école).

2.5. AGRICULTURE

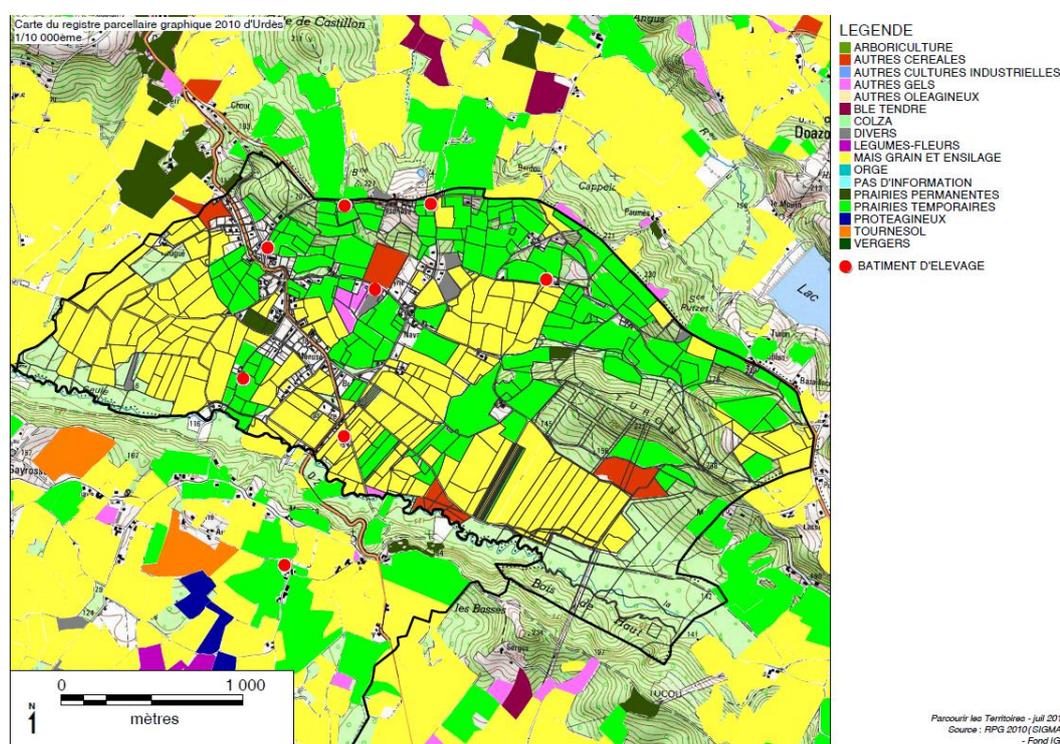
L'occupation agricole du territoire de la commune d'Urdes se distingue des communes de la vallée du Gave.

Ce secteur de coteaux est en effet plus propice à l'élevage (7 bâtiments d'élevage sur la commune) et aux prairies qui sont concentrées sur les pentes.

Au total 432 ha soit 72,6% du territoire communal sont dédiés à l'agriculture.

52% de cette surface soit 224ha sont dédiés à la production de maïs, chiffre plus faible que dans la vallée du Gave, les prairies temporaires représentant 42% des espaces agricoles.

Urdes a vu son nombre d'agriculteurs baisser beaucoup moins vite que les communes voisines. Cette commune conserve un caractère rural très fort malgré l'arrivée de nouveaux habitants non agriculteurs..



URDES	VA	%	
Superficie communale totale	595,6		
Superficie agricole RPG 2010	432,4	72,6	
Principales productions	VA	part de la superficie agricole	Part de la commune
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	224,3	52	38
PRAIRIES TEMPORAIRES	182,8	42	31
DIVERS	25,4	6	4

Nombre d'exploitations	18
dont nombre d'exploitations professionnelles	11
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	20
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	37
Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	17
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	436
Terres labourables (ha)	408
Superficie toujours en herbe (ha)	27
Nombre total de vaches	225
Rappel : Nombre d'exploitations en 1988	21

2.6. LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX

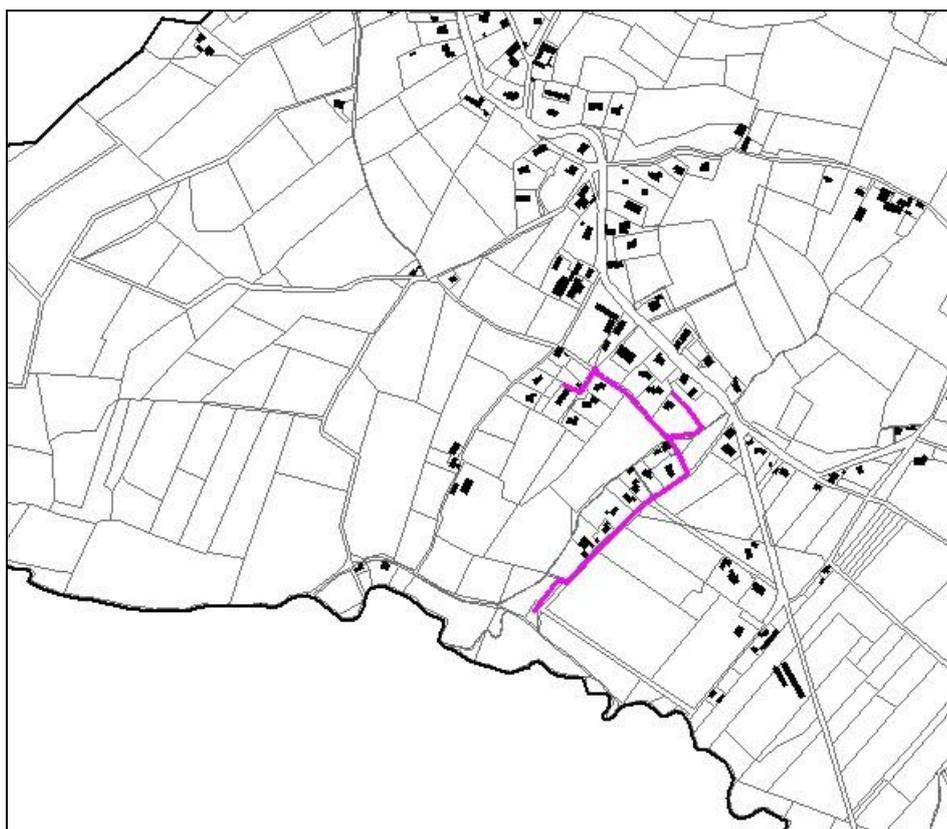
Assainissement :

La commune adhère au Syndicat Intercommunal eau et assainissement des trois cantons pour la gestion de l'assainissement des eaux usées (installations collectives et autonomes).

Le système d'assainissement des eaux usées de la commune est structuré autour d'une zone récente d'assainissement collectif, au Sud du territoire communal, près du ruisseau de la Geule, constituée d'un réseau de type « séparatif » (collecte des eaux vannes uniquement), d'une station d'épuration biologique (procédé Oxyfix) d'une capacité nominale de 150 EH (équivalents-habitants) et des zones d'assainissement non collectif (assainissement autonome) sur le reste du territoire communal (2009).

Aujourd'hui la station traite environ 30 Eh.

L'étude de faisabilité pour l'extension du réseau d'assainissement collectif a été réalisée en octobre 2012 par SAFEGE: la STEP est dimensionnée pour traiter les flux de pollution engendrés par le raccordement des habitations existantes lors des opérations d'extension du réseau d'assainissement collectif. En revanche, les estimations faites de raccordement d'habitations futures le long des tracés étudiés entraîneraient une surcharge de la station de traitement. 6 Tracés sont proposés (voir rapport d'étude et test de perméabilité). Cependant, en l'absence de document d'urbanisme propre à la commune, ces estimations ne constituent qu'une première approche, qu'il conviendra d'étudier précisément une fois le PLU communal adopté.



Eau potable :

La commune est desservie en eau potable par le Syndicat des trois cantons.

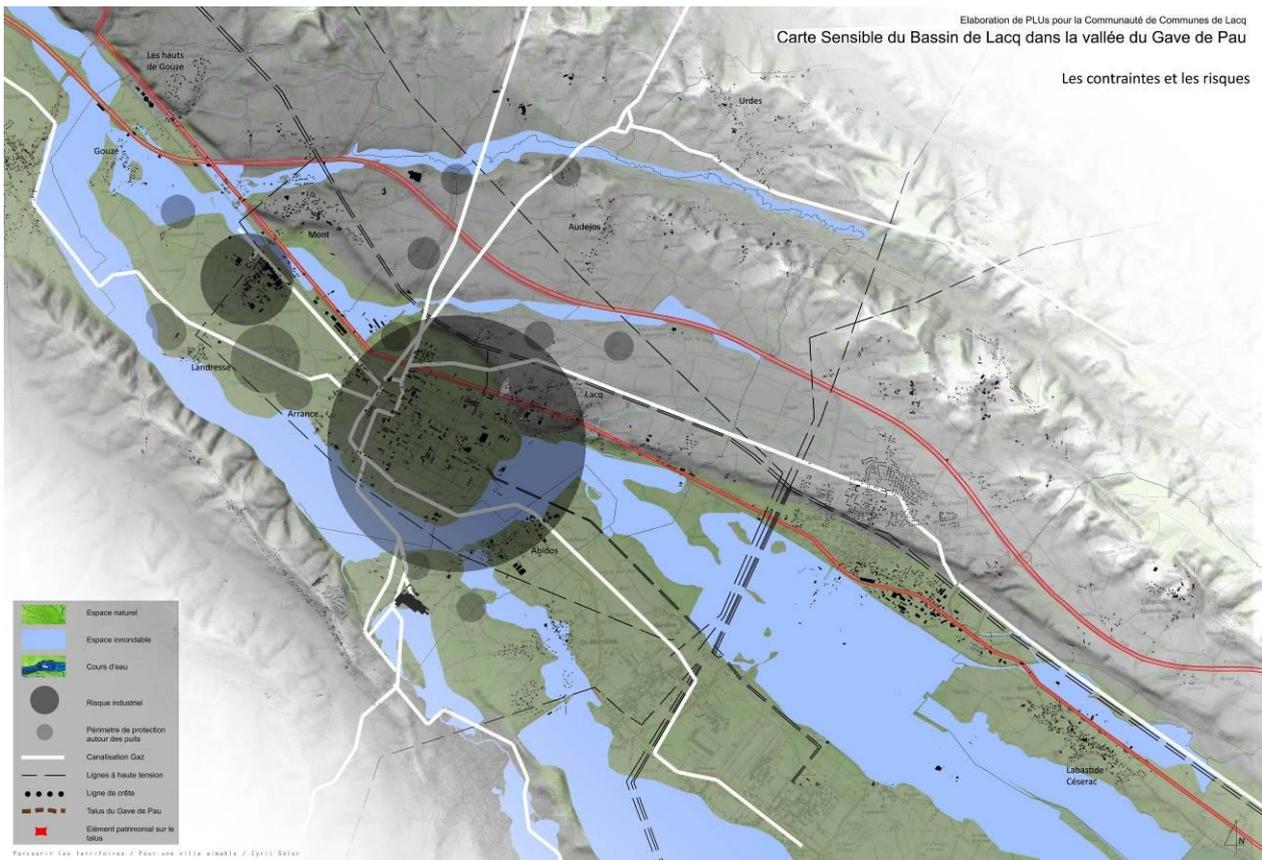
La commune est ainsi intégrée à un vaste réseau de 24 communes représentant 150 00 habitants et 5 682 abonnés. L'approvisionnement est assuré par quatre puits situées entre Artix et Labastide Cézeracq. Les périmètres de protection (immédiat et rapproché) ont été définis par un arrêté préfectoral en date du 6 avril 2005.

Ce réseau est interconnecté aux réseaux des syndicats d'Arzacq, Lescar et Eschourdes ainsi qu'à celui d'Orthez. Cette interconnexion permet des dépannages en cas de pollution du Gave.

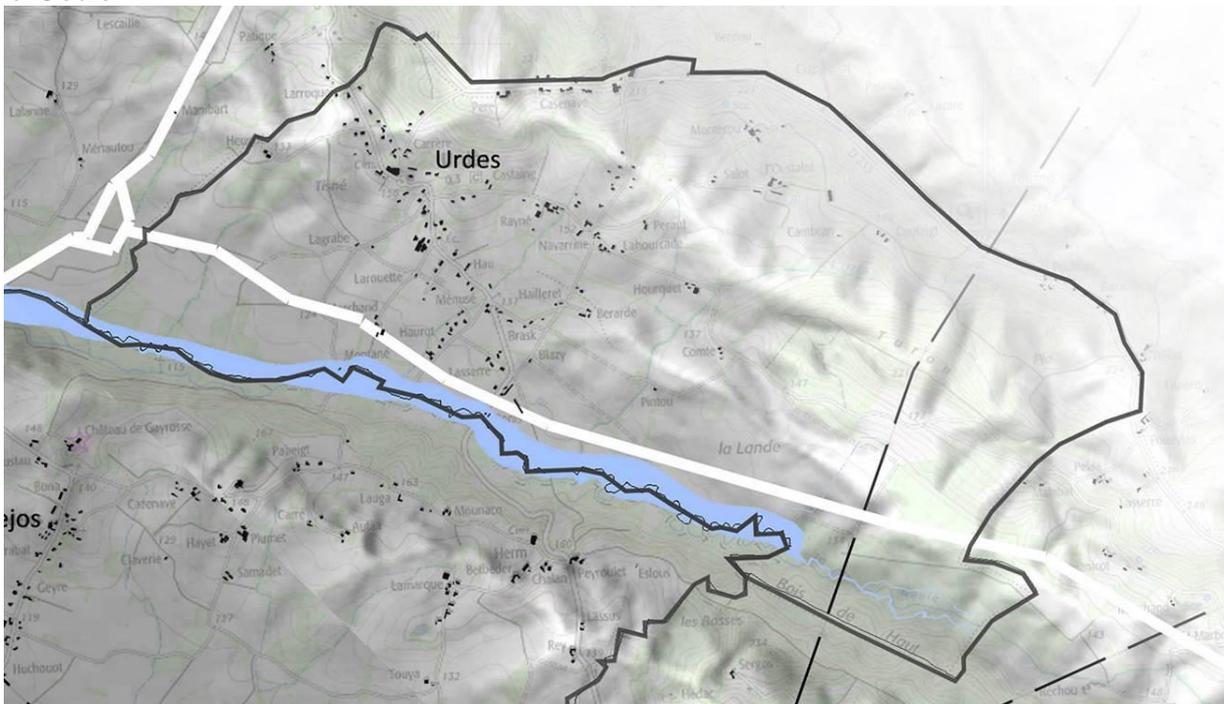
La consommation moyenne en eau potable de 60 m³/abonné et par an, calculée à partir des consommations des abonnés raccordés au réseau d'assainissement de la commune entre août 2011 et mars 2012, est faible au regard des consommations habituellement rencontrées sur d'autres secteurs (autour de 120 m³/abonné et par an).



2.7. CONTRAINTES

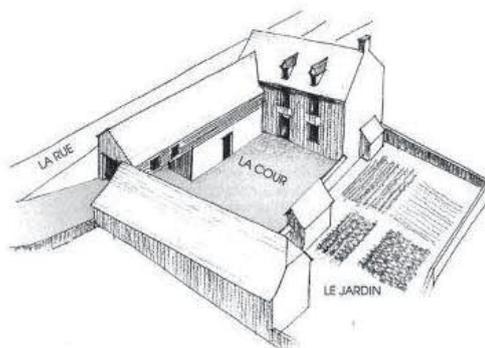


Dans un contexte global très contraint par les risques industriels et naturels (sites industriels, lignes HT, canalisations de gaz, zones inondables...) la commune d'Urdes se démarque par son positionnement géographique à la marge de la plaine industrielle. Un seul secteur de la commune est concerné, à la fois par la présence d'une canalisation de Gaz et par le caractère inondable de la Geule.



Chapitre 3 : **PAYSAGE, PATRIMOINE, FONCTIONNEMENT URBAIN**

3.1. UNE ORGANISATION BATIE COMMUNE DANS LES VILLAGES DE VALLEE EN BEARN

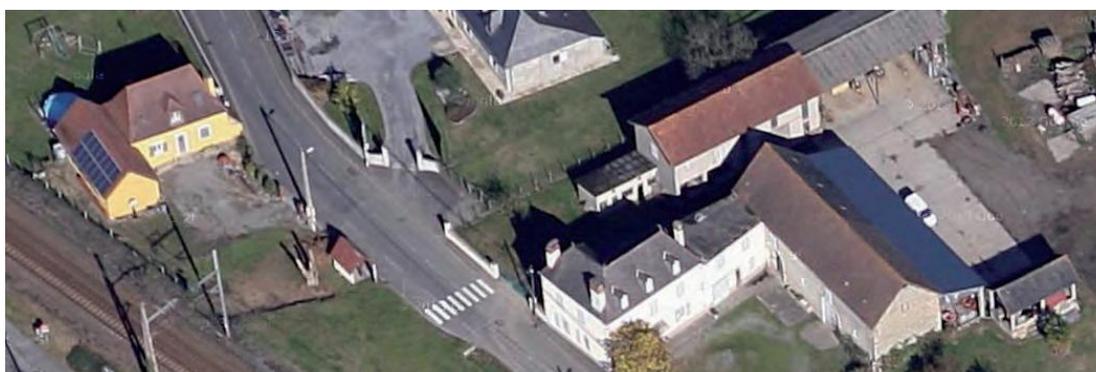


Ici les communs se regroupent autour de la maison créant une ceinture protectrice. Un unique portail (couvert d'un petit toit) est la seule ouverture pour accéder à la cour. Les ouvertures de la maison se font rares et se situent surtout à l'étage supérieur.

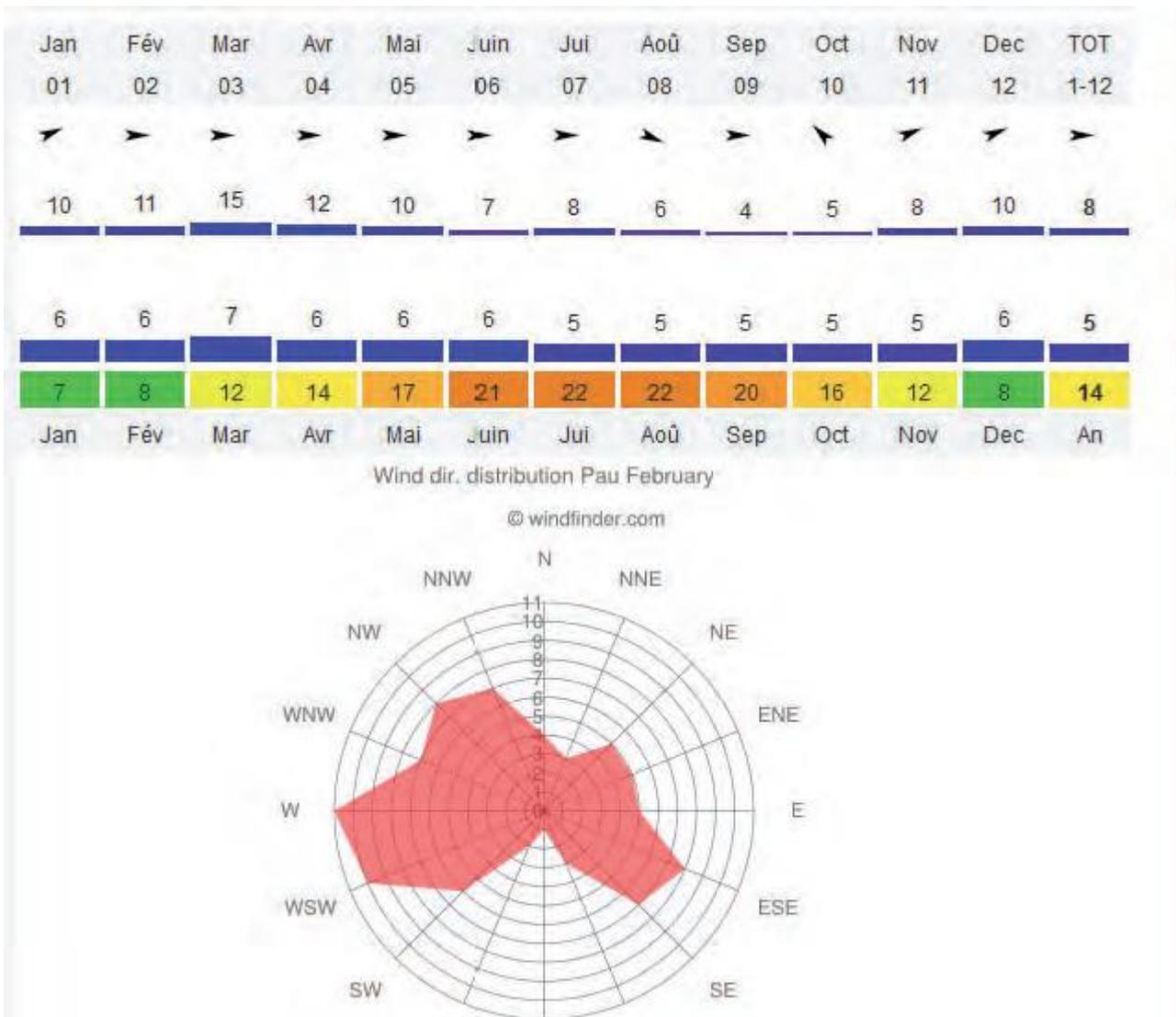
Le corps de ferme perpendiculaire à la rue et la bâtisse d'habitation forment la cour tantôt donnant sur la rue ou sur l'arrière en fonction de l'orientation .

Les bâtisses protègent la cour des vents dominants arrivant de l'Ouest porteurs de mauvais temps et de pluies.

Exemples à Lons



Les vents dominants dans la vallée du Gave ont une forte influence sur les orientations bâties sur la rue et sur l'organisation dans la parcelle.



Exemple à Lescar



Une interprétation contemporaine possible pour de l'habitat mais aussi pour l'activité .

Exemples à Agos Vidalos

Exemple à Lons



3.2. L'ORGANISATION BATIE SUR LA RUE A TRAVERS DEUX FORMES URBAINES

A travers la boucle béarnaise:

Le village s'organise autour d'une ou plusieurs boucles de desserte. Les bâtis s'organisent autour de leur cour qui s'articule le plus souvent avec la rue. Souvent, un corps de bâtiment vient en pignon sur la rue. Les cœurs d'îlots sont cultivés ou servent de jardins d'agrément, ils ne sont jamais bâtis.

Cadastre napoléonien Lons

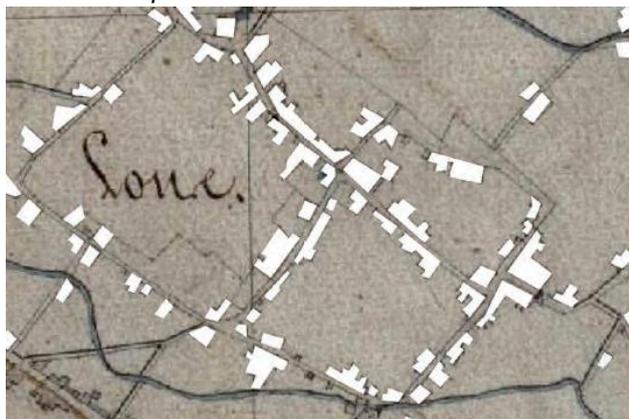


Photo aérienne actuelle Lons



A travers le village rue :

Cadastre napoléonien Gouze

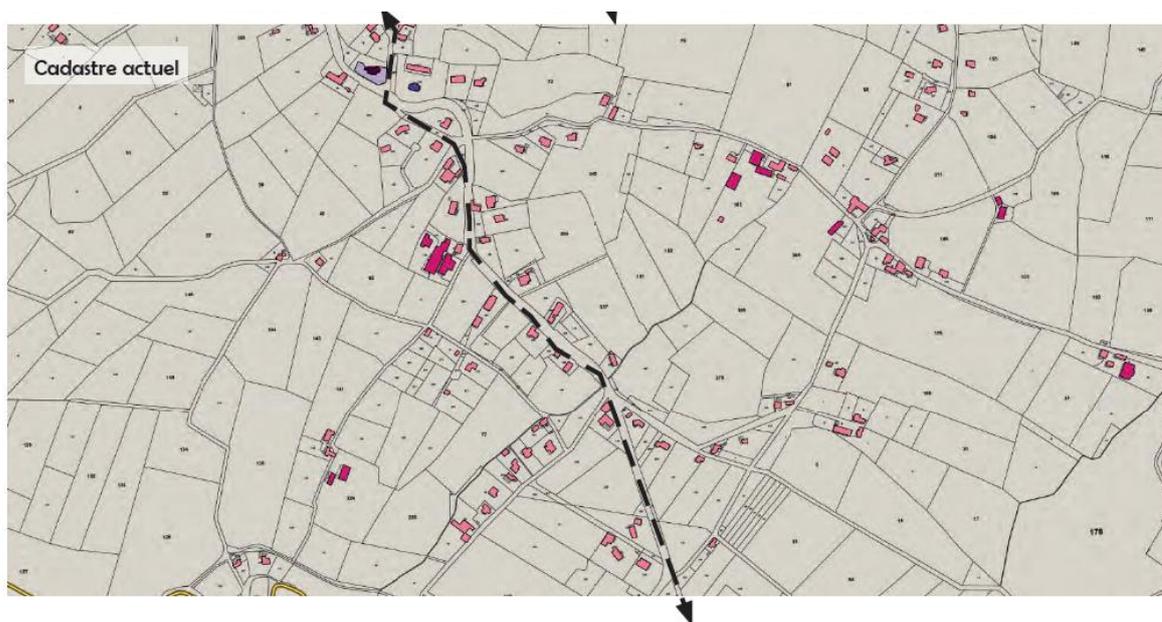
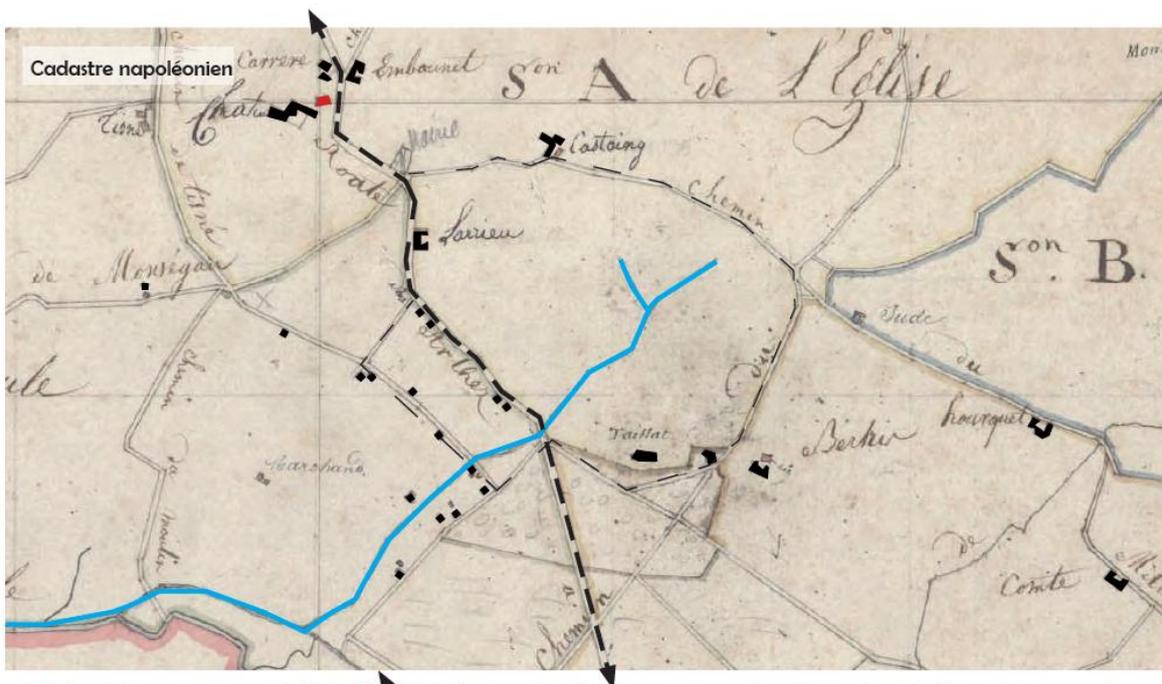


Photo aérienne actuelle Gouze



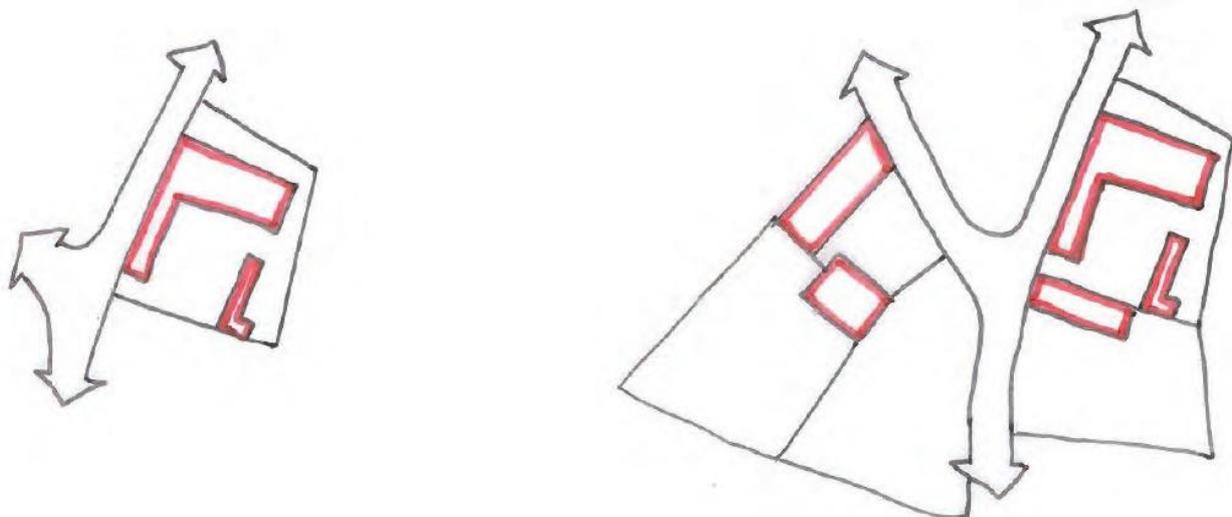
3.3. L'HISTOIRE DE LA FORME URBAINE : URDES:

La voie principale à subie quelques modifications dans son tracé originel, elle laissait autrefois le château et l'église à sa gauche en remontant vers les coteaux. Sur le cadastre napoléonien, le long de cet axe quelques grandes bâtisses s'adossaient sur la voie (Embounet, Larrieu...). De petites constructions, sûrement liées à l'agriculture dans la partie basse du village (maraichage, céréales...?), se développent sur une trame viaire orthogonale tandis que d'autres grandes exploitations s'éparpillent dans le territoire.

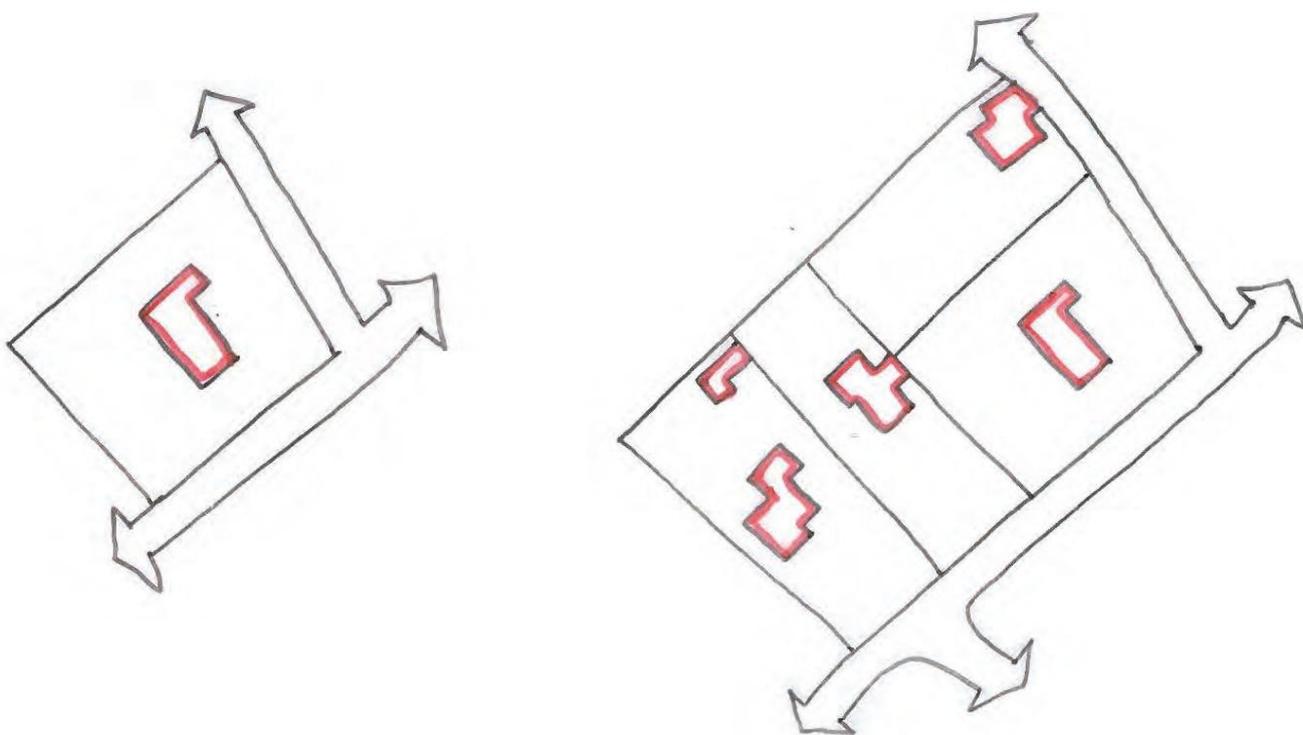


Dans le centre bourg

Le bâti ancien s'implante aux limites de l'espace public (dégage plus de terrain) et s'oriente dos au Nord-Ouest. Il se protège ainsi des grands vents et crée des intimités en cœur de parcelle.



Aux abords du village



Chapitre 4 : **ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

REMARQUE PREALABLE

L'analyse de l'État initial de l'environnement a été menée en deux temps successifs. Une première approche globale nous a amené à décrire la structure du milieu naturel à l'échelle de la plaine du Gave de Pau entre Labastide Cézéracq et Mont. Cette approche extra-communale nous a permis de mettre en évidence des caractéristiques et des éléments naturels qui n'auraient pas pu être observés à des échelles plus locales.

Ce n'est que dans un second temps que les analyses communales ont été réalisées ; ceci avec un niveau de détail, bien entendu, plus grand. Dans cette seconde partie de notre approche nous nous sommes concentrés sur les secteurs à enjeux, c'est-à-dire, les espaces sur lesquelles les projets communaux proposaient un développement urbain particulier.

4.1. LE GRAND TERRITOIRE

4.1.1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

Du nord au sud, le territoire présente une diversité de paysages dominés par les activités agricoles (élevage et surtout cultures du maïs) et industrielles, avec en toile de fond, la chaîne des Pyrénées.

- 1- Le plus au nord (URDES, AUDEJOS), une succession de collines séparant la vallée du Gave de Pau de la vallée du Luy. La rivière Geule coule au fond d'un vallon, d'est en ouest, en s'appuyant sur le coteau le plus méridional de cet ensemble. L'activité agricole y est dominante (maïs à AUDEJOS et au sud d'URDES), élevage au nord d'URDES. Un maillage relativement dense de haies et de bosquets boisés a été conservé, offrant un paysage plutôt agreste.



- 2- Plus au sud (MONT, AUDEJOS, LACQ), un large plateau, dont la limite sud est marquée par un escarpement correspondant à une terrasse du Gave est principalement occupé par l'activité agricole. Ce plateau est structuré par un réseau hydrographique important (l'Henx, l'Agle, l'Aulouze). L'autoroute A64 traverse cet espace.



- 3- La vallée du Gave (GOUZE, LENDRESSE, ARANCE, ABIDOS, LABASTIDE CEZERACQ) constitue une entité naturelle exceptionnelle et originale associant le cours d'eau et ses abords agricoles voués, quasi exclusivement à la production du maïs. La rivière est accompagnée d'une ripisylve (saligues) plus ou moins bien conservée, mais toujours très présente dans le paysage. C'est au cœur de cet espace que s'est développée l'activité industrielle.



- 4- En position méridionale (ABIDOS), une succession de collines séparant la vallée du Gave de Pau de la vallée du Gave d'Oloron est creusée de profonds vallons parcourus par un réseau dense de rivières (Baïse, Baysère, Luzoué, Gëu). Dans cet espace, le paysage rural est assez bien conservé et caractérisé par une mosaïque de milieux agricoles (prairies, cultures), de bosquets boisés et de haies champêtres.

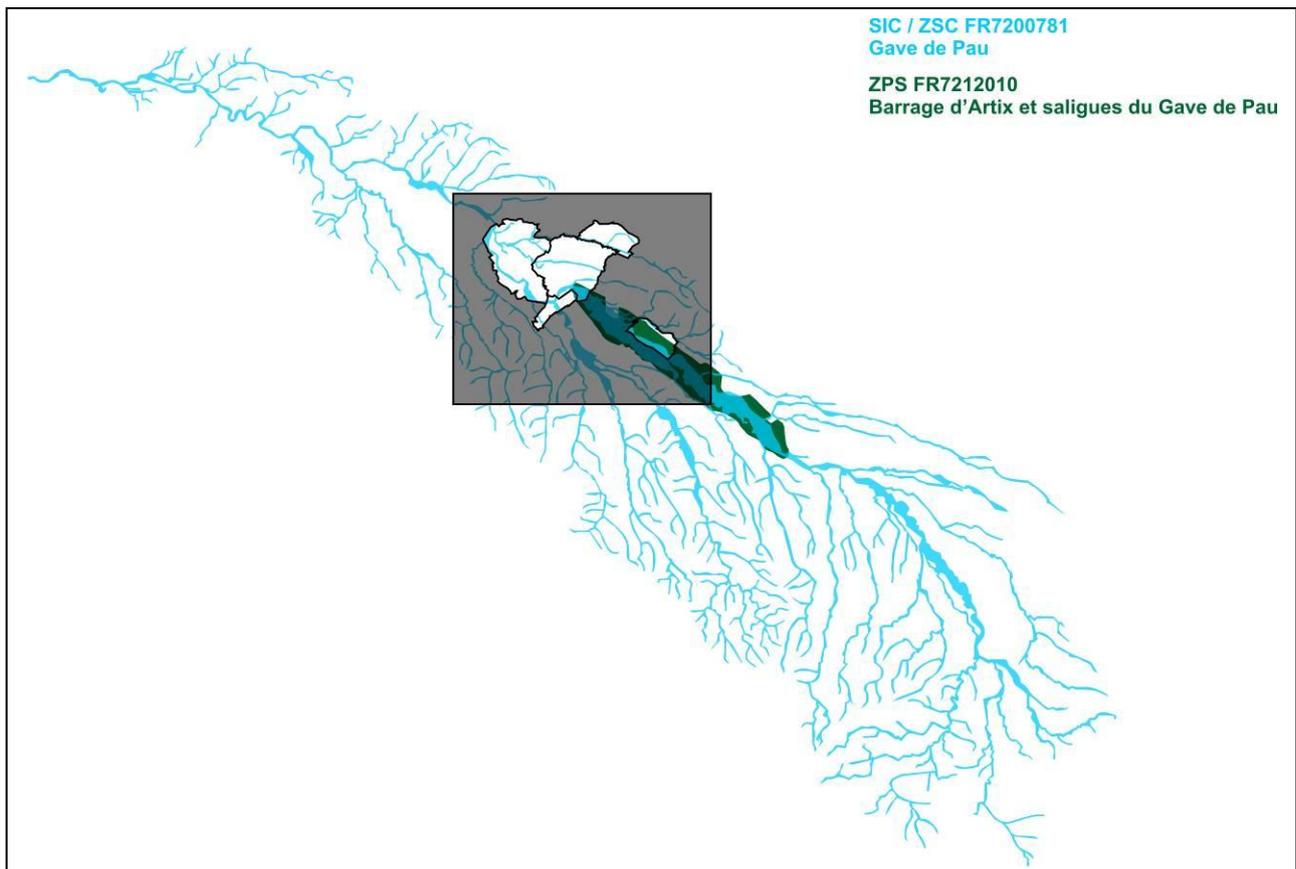
4.1.2. LES MILIEUX RECONNUS D'INTERET ECOLOGIQUE

► Les zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000 concerne les sites naturels européens ayant une grande valeur patrimoniale du point de vue de la faune, de la flore, et des habitats qu'ils contiennent. Deux types de sites sont reconnus dans le réseau Natura 2000 :

- *les zones de protection spéciale (ZPS) émanant de la directive oiseaux (anciennes ZICO) regroupent les espaces favorables aux espèces d'oiseaux menacés, vulnérables ou rares, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration.*
- *les zones spéciales de conservation (ZSC) instauré par la directive Habitats, ont pour objectif la conservation des sites écologiques présentant des habitats naturels d'intérêt communautaire (liste établie en annexe I de la directive Habitats), ou des sites abritant des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (liste établie en annexe II de la directive Habitats).*

Le territoire étudié comporte deux zones Natura 2000 :



Le SIC : « Gave de Pau » FR7200781.

Ce site est constitué d'un vaste réseau hydrographique très étendu (chevelu d'affluents primaires et secondaires très important pour une surface totale de 8 212 Ha) avec un système de saligues encore vivaces. Ce site est composé :

- d'eaux douces intérieures stagnantes et courantes,
- de marais (végétation de ceinture), bas marais, tourbières,
- de landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana,
- de prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées,
- d'autres terres (incluant notamment les zones urbanisées et industrielles).

Plusieurs types d'habitats naturels sont présents au niveau de ce site Natura 2000. Sur le territoire, leur état de conservation est plutôt moyen :

HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRES PRIORITAIRES	CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPE	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0	44.3	
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020	31.12	
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davalliana</i>	7210	53.3	

HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRES NON PRIORITAIRES	CODE NATURA 2000	CODE CORINE BIOTOPE	
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0	44.4	
Mégaphorbiaies hygrophyles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.7	
Landes sèches européennes	4030	31.2	

Le Gave de Pau est un cours d'eau d'importance du fait de la présence d'habitats naturels remarquables (forêts alluviales, saligues), mais aussi du fait de la présence d'espèces rares et protégées. Certains petits affluents accueillent notamment une espèce rare, l'Ecrevisse à pattes blanches, en forte régression au niveau national.

La ZPS « Barrage d'Artix et saligues du Gave de Pau » FR7212010

Ce site est constitué d'une mosaïque d'habitats naturels liés à la présence du Gave de Pau, entre les communes de Lons et d'Abidos, sur une surface totale de 3 367 Ha. Il est composé de :

- de boisements alluviaux dominés par le frêne (*Fraxinus excelsior*), l'aulne (*Alnus glutinosa*), le chêne (*Quercus robur*), le peuplier (*Populus nigra*) et ponctuellement les saules (*Salix sp.*) déterminant ainsi les saligues du Gave bien connues localement,
- des landes, broussailles et recrus divers,
- des zones marécageuses,
- quelques prairies semi-naturelles humides et mésophiles,

- le lit mineur, est, quant à lui, caractérisé par une mosaïque de milieux : méandres, bras secondaires et morts, atterrissements de sables et/ou de galets, les eaux étant tantôt stagnantes, tantôt courantes.

Cette diversité d'habitats imbriqués les uns dans les autres, confère à ce site une très grande richesse écologique très favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les oiseaux d'intérêt communautaires présents sur le site sont listées ci-dessous (uniquement les espèces dont l'état de conservation des populations est bonne et / ou les effectifs sont significatifs / pour une liste exhaustive, se référer au bordereau disponible sur le site Internet de l'INPN) :

NOM	STATUT	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	CONSERVATION
<u><i>Nycticorax nycticorax</i></u>	Concentration	101	500	Individus	Bonne
	Hivernage	20	30	Individus	Bonne
	Reproduction	80	80	Couples	Bonne
<u><i>Ardeola ralloides</i></u>	Concentration			Individus	Bonne
<u><i>Egretta garzetta</i></u>	Concentration	101	500	Individus	Bonne
	Hivernage	100	100	Individus	Bonne
	Reproduction	50	50	Couples	Bonne
<u><i>Milvus milvus</i></u>	Hivernage	12	12	Individus	Moyenne
<u><i>Grus grus</i></u>	Concentration	400	400	Individus	Moyenne
<u><i>Recurvirostra avosetta</i></u>	Concentration	30	30	Individus	Moyenne

D'autres oiseaux sont régulièrement présents sur le site (sont listées ci-dessous les espèces dont l'état de conservation des populations est bonne et / ou les effectifs sont significatifs / pour une liste exhaustive, se référer au bordereau disponible sur le site Internet de l'INPN) :

NOM	STATUT	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	CONSERVATION
<u><i>Anas penelope</i></u>	Hivernage	11	11	Individus	Moyenne
<u><i>Anas crecca</i></u>	Hivernage	80	80	Individus	Moyenne
	Reproduction	1	1	Couples	Moyenne
<u><i>Anas clypeata</i></u>	Concentration			Individus	Moyenne
	Hivernage	11	11	Individus	Moyenne
<u><i>Anas acuta</i></u>	Hivernage	10	10	Individus	Moyenne
<u><i>Aythya ferina</i></u>	Hivernage	126	126	Individus	Moyenne
<u><i>Phalacrocorax carbo</i></u>	Hivernage	250	350	Individus	Moyenne
	Reproduction	15	15	Couples	Moyenne
<u><i>Bubulcus ibis</i></u>	Concentration	501	1 000	Individus	Moyenne
	Hivernage	400	800	Individus	Moyenne
	Reproduction	100	100	Couples	Moyenne
<u><i>Ardea cinerea</i></u>	Concentration	400	400	Individus	Moyenne
	Hivernage			Individus	Moyenne
	Reproduction			Individus	Moyenne
<u><i>Tringa ochropus</i></u>	Concentration	10	10	Individus	Moyenne
<u><i>Falco tinnunculus</i></u>	Reproduction	2	2	Couples	Moyenne
<u><i>Falco subbuteo</i></u>	Reproduction	2	2	Couples	Moyenne
<u><i>Calidris alpina</i></u>	Hivernage	4	4	Individus	Moyenne
<u><i>Fulica atra</i></u>	Hivernage	50	100	Individus	Moyenne
	Reproduction	1	5	Couples	Moyenne
<u><i>Charadrius dubius</i></u>	Reproduction	15	15	Couples	Moyenne

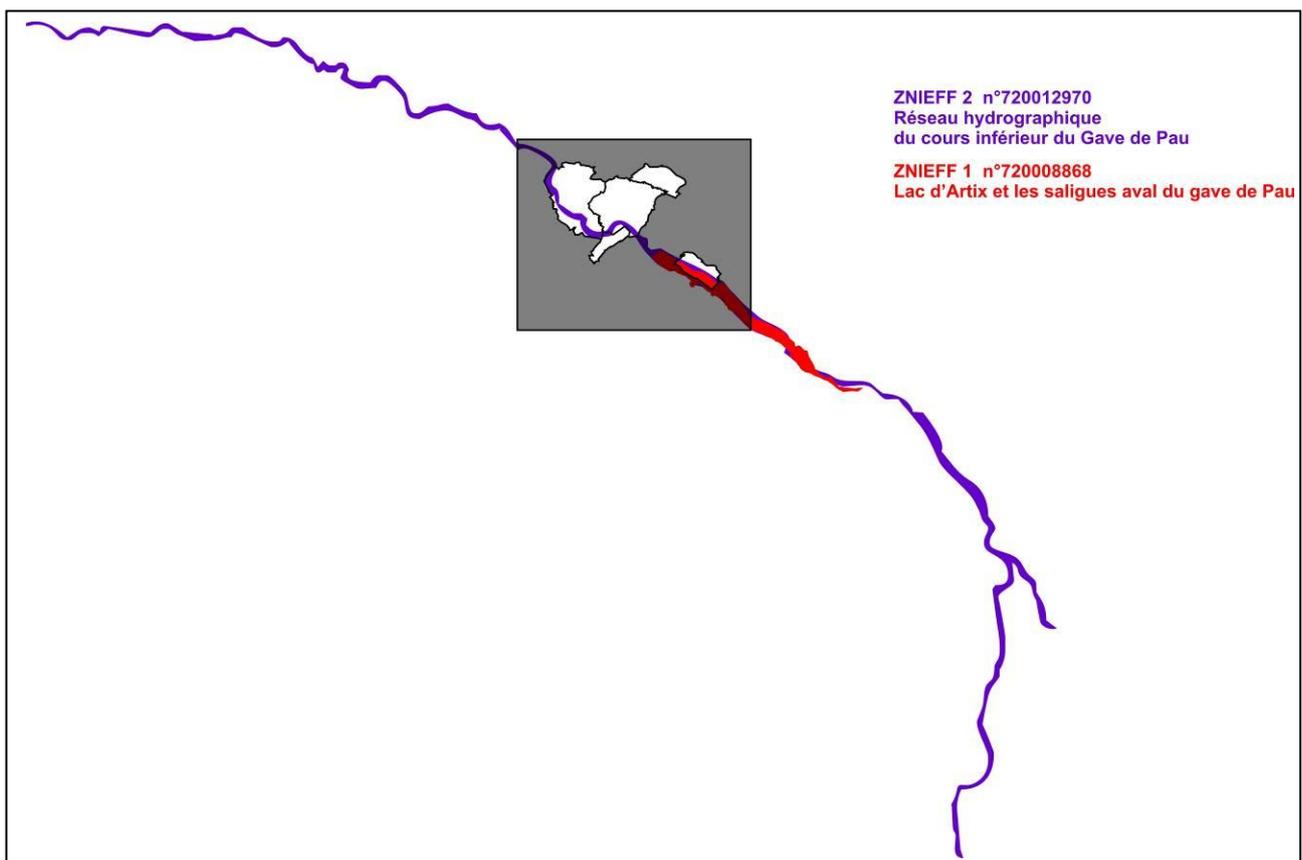
NOM	STATUT	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	CONSERVATION
<i>Vanellus vanellus</i>	Hivernage	5 000	5 000	Individus	Moyenne
	Reproduction			Individus	Moyenne
<i>Larus ridibundus</i>	Hivernage			Individus	Moyenne
	Reproduction	8	8	Couples	Moyenne
<i>Larus fuscus</i>	Concentration	12	12	Individus	Moyenne
	Hivernage	30	30	Individus	Moyenne
<i>Columba palumbus</i>	Concentration	7 500	27 000	Individus	Moyenne
<i>Merops apiaster</i>	Concentration	11	11	Individus	Moyenne

► Les ZNIEFF

Les ZNIEFF constituent un outil de connaissance du patrimoine national de la France. La prise en compte d'une zone ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire, il s'agit simplement un instrument d'appréciation et de sensibilisation destiné à éclairer les décisions publiques ou privées au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices de l'environnement. Il existe de types de ZNIEFF :

- Les zones de type I, sont des sites de superficie en général limités, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les zones de type II, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique paysagère.

Le territoire étudié comporte deux ZNIEFF :



La ZNIEFF 2 « Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau »

Cette ZNIEFF de type 2 concerne l'ensemble du lit mineur du Gave de Pau entre les communes de Ferrières (65), en amont, et de Cauneille (40) en aval, soit 5 300 Ha au total. L'intérêt de ce site réside dans la présence du Gave accompagné par divers habitats étroitement liés à la présence de la rivière. Ce milieu particulièrement diversifié est propice à une faune riche et variée : poissons, pour certains migrateurs (anguille – *Anguilla anguilla*, saumon – *Salmo salar*...), reptiles & amphibiens pour la plus part protégés, insectes, mammifères dont certains sont protégés (Loutre – *Lutra lutra*, Desman – *Galemys pyrenaicus*...), oiseaux protégés pour la plus part (Aigrette garzette – *Egretta garzetta*, bihoreau gris – *Nycticorax nycticorax*...)

La ZNIEFF 1 « Lac d'Artix et saliques aval du Gave de Pau »

Cette ZNIEFF de type 1 concerne le lit mineur et une partie du lit majeur du Gave de Pau entre les communes de Jurançon (64) et d'Artix (64), soit 1 519 Ha. L'intérêt de ce site réside dans la présence d'une faune riche et variées (voir descriptions des espaces précédents).

4.1.3. LA BIODIVERSITE AUTOUR DU GAVE DE PAU

Nous avons vu que la principale richesse écologique reconnu sur le territoire étudié réside dans la présence du Gave de Pau et de ses affluents. Nous avons donc essayé de recenser ici l'ensemble des espèces animales patrimoniales (espèces protégées au niveau national ou local) qui, au travers de diverses études, de nos investigations de terrain ou de témoignages, ont été repérées dans ces rivières ou à leur proximité.

Nom	Nom latin	Source de la donnée	Lieu d'observation	Statut de l'espèce
POISSONS				
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Etude Biotope 2009	Amont du Gave	Protect° nationale
Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Etude Biotope 2009	Aval d'Artix	Protect° nationale
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Etude Biotope 2009	Aval d'Artix	Protect° nationale
AMPHIBIENS				
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Etude Biotope 2009 Etude SOGREAH 2010	Intégralité du Gave Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Grenouilles vertes	<i>Pelophylax sp</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Mont	Protect° nationale
REPTILES				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Partout sur le territoire	Protect° nationale
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Etude SOGREAH 2010	Sur l'Aulouze	Protect° nationale
OISEAUX				
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Etude Biotope 2009 Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Labastide C.	Protect° nationale
Milan royal (?)	<i>Milvus milvus</i>	Terrain déc. 2013	Mont	Protect° nationale
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Labastide M. / Urdès / Lacq / Labastide C	Protect° nationale
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Terrain sept 2013 (?)	Labastide C.	Protect° nationale
Faucon crécerelle	<i>Falco tinunculus</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013 (?)	Zone Eurolacq II Mont	Protect° nationale
Grande aigrette	<i>Egretta garzetta</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Mont	Protect° nationale
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Labastide C.	Protect° nationale
Chevalier culbanc	<i>Tringa achropus</i>	Terrain déc.2013	Labastid C.	
Martin-Pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Mont	Protect° nationale
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Fauvette grisette	<i>Sylvia undata</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale

Hypolaïs polyglotte	<i>Hipolais polyglotta</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Labastide C	Protect° nationale
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Labastide C / Urdès Lacq	Protect° nationale
Pic épeichette	<i>Dendrocops minor</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Pic épeiche	<i>Dendrocops major</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Urdès	Protect° nationale
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Rougegorge familial	<i>Erithacus rubecula</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Partout sur le territoire	Protect° nationale
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Labastide C Lacq	Protect° nationale
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Etude SOGREAH 2010 Terrain sept 2013	Zone Eurolacq II Labastide C Labastide M	Protect° nationale
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
MAMMIFERES				
Loutre	<i>Lutra lutra</i>	Etude Biotope 2009	Intégralité du Gave	Protect° nationale
INSECTES				
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Cordulie à corps fin	<i>Oxygaster curtisii</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Etude SOGREAH 2010	Zone Eurolacq II	Protect° nationale

4.1.4. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire étudié est caractérisé par une structure en vallée, à l'intérieur de laquelle coule le Gave de Pau du sud-est vers le nord-ouest. Le versant nord est constitué par les coteaux séparant le Gave de Pau des Gaves du Luy. Le versant sud, lui, est constitué de coteaux séparant le Gave de Pau et le Gave d'Oloron. Les communes de LABASTIDE CEZERACQ, ABIDOS, LACQ et MONT se situent au cœur de cette vallée. La commune d'URDES, plus au nord, fait partie des coteaux.

Le Gave de Pau est une rivière au caractère torrentiel accompagnée d'une puissante ripisylve ponctuellement dominée par des saules, des aulnes et des frênes ; ce sont les saligues. Les berges parfois escarpées, les nombreux méandres et atterrissements, les bras morts et secondaires constituent une mosaïque de micro biotopes riche et intéressante.

Le Gave de Pau est un corridor écologique important et fonctionnel, mais localement artificialisé ou dégradé par l'activité humaine (peupleraies plantées, extraction de matériaux, rejets industriels et domestiques...)

Ce corridor majeur est connecté à deux corridors secondaires :

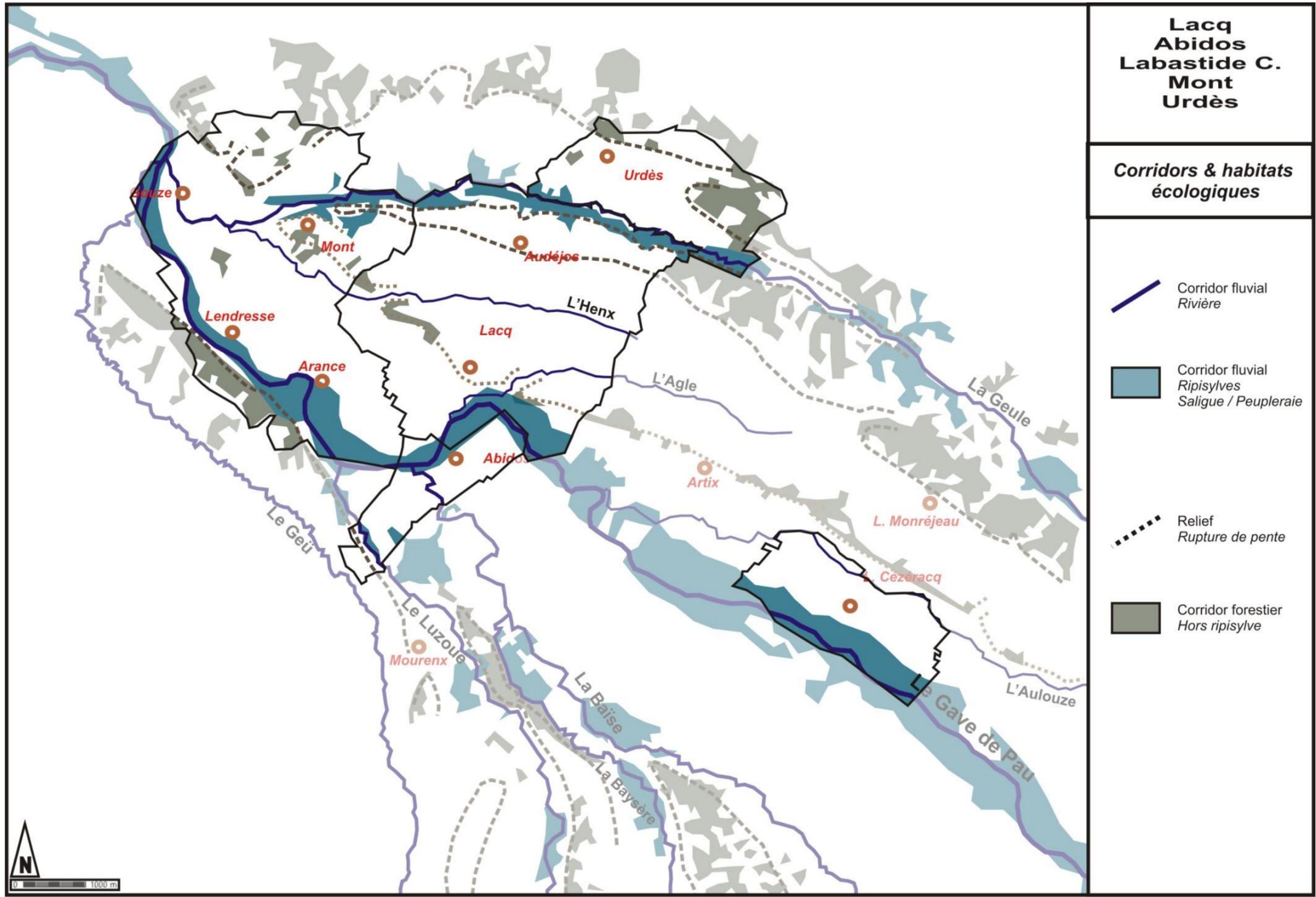
1. la rivière de la Geule constitue la limite nord du territoire de référence. Elle conflue avec le Gave au niveau du hameau de GOUSE (commune de Mont). Cette rivière est accompagnée d'une ripisylve dominée par des saules, des aulnes, des frênes et quelques chênes ;
2. au sud, le complexe «Baïse, Baysère et Luzoué » est un ensemble de trois rivières très proches les unes des autres, qui conflue avec le Gave au niveau de la commune d'ABIDOS. Cet ensemble hydrographique est accompagné d'une mince ripisylve qui se résume souvent à quelques arbres isolés.

Enfin, des corridors plus discrets structurent cette vallée :

- la rivière de l'Henx (MONT et LACQ)
- la rivière de l'Agle (LACQ)
- la rivière de l'Aulouze (LABASTIDE CEZERACQ)
- l'escarpement de la terrasse nord du Gave avec ses boisements épars (MONT, LACQ)

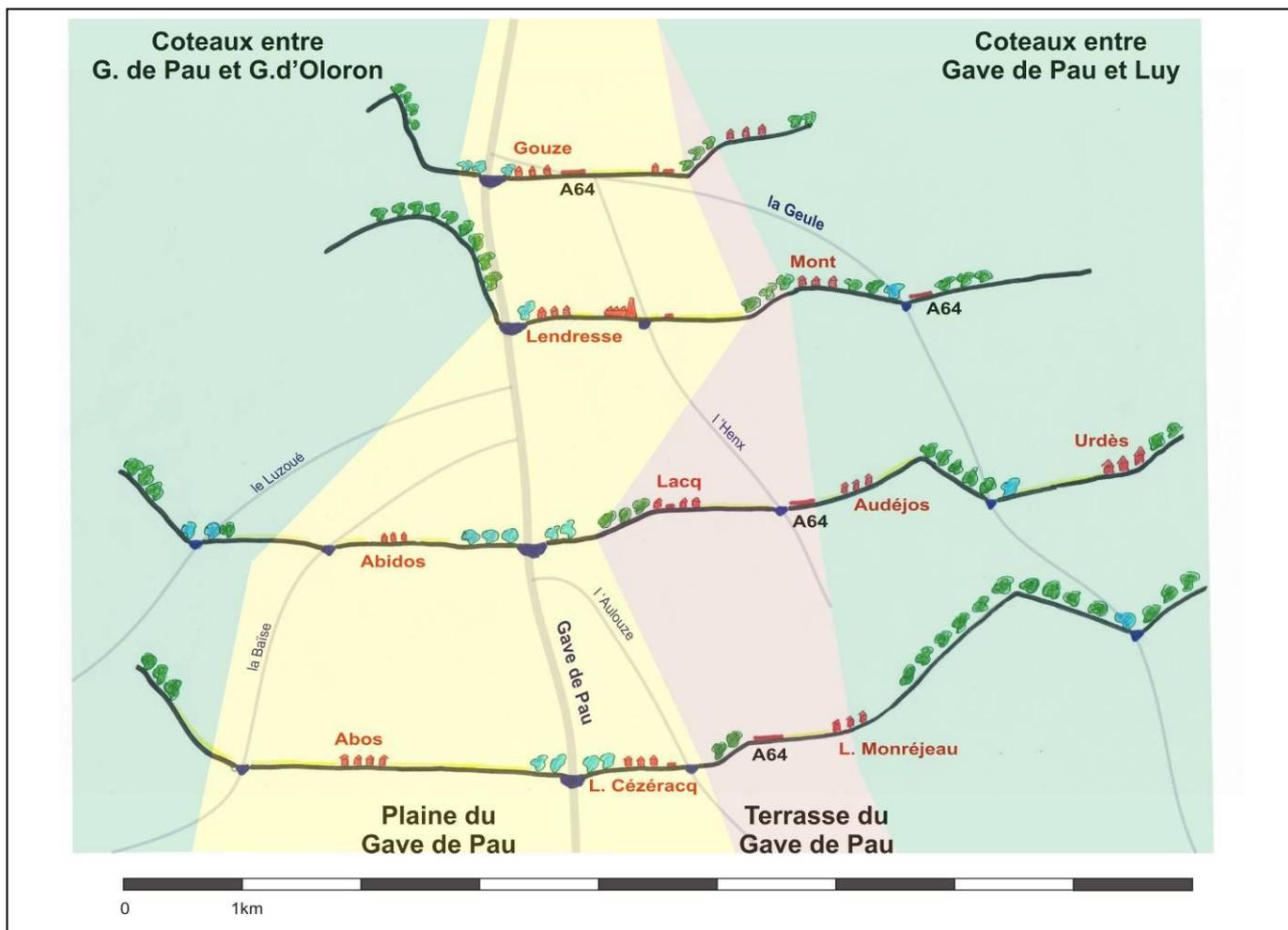
En plus de ces corridors, on trouve sur ce territoire quelques habitats forestiers dominés par le chêne et le châtaignier dès que les reliefs s'accroissent. Ces boisements sont observables autour de la Geule, en rive gauche du Gave au niveau de MONT, et sur les escarpements de la terrasse du Gave.

La carte ci-dessous situe ces différents éléments sur le territoire de référence.



Afin de compléter ce document cartographique, nous avons réalisé une série de 4 coupes de la vallée du Gave entre LABASTIDE CEZERACQ et GOUZE (commune de Mont) dans le but de mettre en évidence les éléments suivants :

- les différents éléments topographiques (coteaux sud, fond de vallée du Gave, terrasse nord du Gave et coteaux nord)
- succession des différents affluents du Gave
- situation des villages et hameaux
- nature des peuplements végétaux (ripisylve en bleue, boisements de châtaigniers et chênes en vert, agriculture en jaune)



Au regard de ces éléments graphiques, un aspect du territoire est marquant : le resserrement de la vallée du Gave au niveau de Mont (hameaux de LENDRESSE et de GOUZE) avec la convergence de plusieurs éléments naturels :

- confluence de plusieurs rivières avec le Gave : le Luzoué (hors territoire de référence), l'Henx et la Geule ;
- fusion du corridor de l'escarpement de la terrasse du Gave avec les coteaux nord.

► **Le corridor du Gave de Pau**

Le Gave de Pau et sa ripisylve sont dans un état écologique variable selon les secteurs.

Dans sa partie amont (commune de LABASTIDE CEZERACQ) le lit mineur est marqué par un enchevêtrement d'atterrissements, et de bras secondaires au cœur desquels la rivière divague. La ripisylve est composée de frênes (*Fraxinus*), de saules (*Salix*), et d'Aulnes (*Alnus*). Ce sont les saligues (CORINE 44.3). Cet habitat écologique particulier est ponctuellement dégradé par l'activité humaine. La ripisylve est large et bien développée ; elle a été valorisée pour un usage de loisirs. De l'ensemble du territoire étudié c'est sur cette commune que ce milieu est le plus complexe et le plus riche. Dans la partie Nord de LABASTIDE, une activité d'extraction de matériaux a, très ponctuellement, dégradé ce milieu.

Sur la limite communale d'ARTIX et de LACQ, ainsi que sur ARANCE, bien que moins importante, la richesse écologique de la ripisylve reste confirmée. Toutefois, celle-ci subit une forte pression de l'activité industrielle de part et d'autre du lit mineur, et du développement urbain d'ABIDOS en rive gauche. Cette partie du corridor est d'autant plus sensible que c'est à ce niveau que se font la jonction entre le Gave, le complexe Baïse, l'escarpement de la terrasse du Gave et de la confluence de l'Aulouze.

Dans la partie la plus aval de MONT (LENDRESSE et GOUZE), les saligues perdent de leur importance et subissent une forte pression humaine du fait de l'aménagement des berges (plantation de peupliers, aménagements de loisirs, enrochements des berges).

► **Le corridor écologique de la Geule**

Cette rivière à fond plat sur substrat de granulométrie de galets à graviers, aux berges souvent abruptes, est caractéristique des cours d'eau affluents du Gave de Pau.

Dans sa partie amont (URDES), la Geule s'appuie sur le coteau (rive gauche). Elle est accompagnée par un cordon boisé essentiellement composé de peupliers (*Populus*), de frênes (*Fraxinus*), de saules (*Salix*), et d'aulnes (*Alnus*) ; cette ripisylve est étroitement liée aux peuplements dominés par le châtaignier (*Castanea*) et le chêne (*Quercus*) implantés sur le relief. La rivière constitue ici un corridor important et fonctionnel.

Sur la commune de MONT, la ripisylve perd de son importance et finit par être réduite à un faible cordon boisé discontinu (GOUZE). Malgré l'ouvrage de franchissement de l'autoroute, dont les caractéristiques pourraient garantir une continuité écologique intéressante, il est évident que la rivière perd à cet endroit une grande partie de son intérêt écologique (notamment du fait de l'urbanisation récente sur MONT et GOUZE et de l'activité agricole intensive).

Lacq, Abidos, Arance : la pression industrielle sur le milieu naturel.



Diagnostic environnemental Enjeux écologiques du territoire

Le corridor du
Gave de Pau



Artix : une richesse écologique confirmée.



Landresse, Gouze : l'artificialisation du milieu naturel.



L. Cézéracq : une ripisylve développée, valorisée. Un cours d'eau complexe et riche (divagations, atterrissements). Une activité d'extraction de granulats.



Diagnostic environnemental
Enjeux écologiques du territoire



**Le corridor de
la Geule**



Urdès, Mont, Gouze :
une érosion
progressive de la
richesse écologique
par la pression
urbaine
(lotissements) et
agricole
(maïsculture).

► **Le corridor de la terrasse du Gave de Pau**

Bien que difficile à mettre en évidence par une observation de terrain, cet élément écologique est nettement visible sur les documents cartographiques et photographies aériennes. Il est matérialisé par un escarpement d'une dizaine de mètres correspondant à la limite de deux formations géologiques d'alluvions d'âges différentes.

La topographie abrupte a, historiquement, empêché le développement de l'urbanisation et de l'agriculture et permis la conservation d'un cordon boisé composé essentiellement de chênes (*Quercus*) et de châtaigniers (*Castanea*).

Toutefois ce corridor est aujourd'hui très largement fragmenté. Lorsque les pentes l'ont permis, ou que la pression urbaine était importante (ARTIX, LACQ) les terrains ont été construits.

Il est intéressant de préciser que ce corridor converge avec la forêt alluviale du Gave et un corridor secondaire (ruisseau de l'Agle), au niveau de la commune de LACQ, occasionnant ainsi un secteur particulier au fort potentiel écologique (structure de nœud) et favorable la diffusion des espèces migratrices.



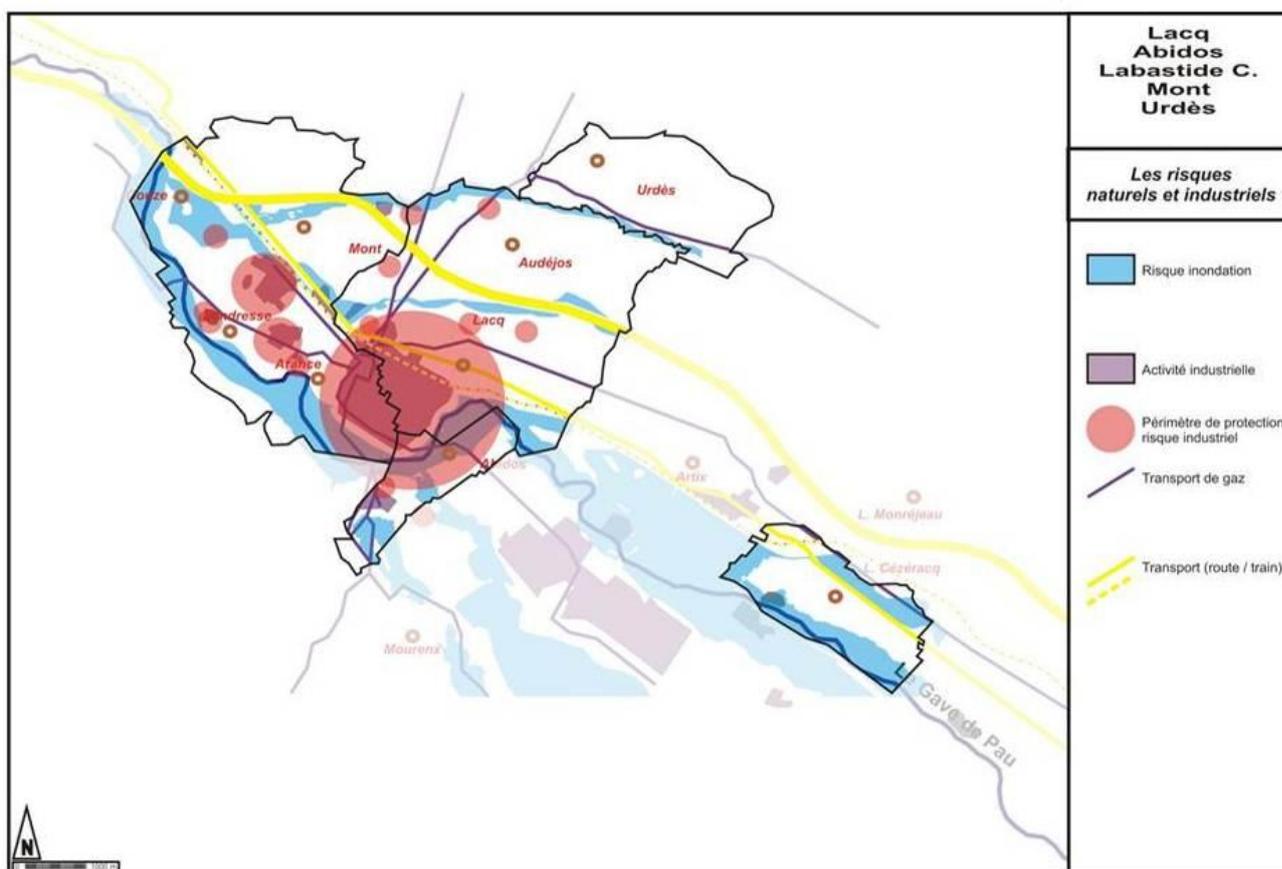
Diagnostic environnemental
Enjeux écologiques du territoire

**Le corridor de
la terrasse du
Gave de Pau**

Lacq, Mont, Gouze :
Un corridor
structurant, mais
très fragmenté



4.1.5. RAPPEL SUR LES RISQUES

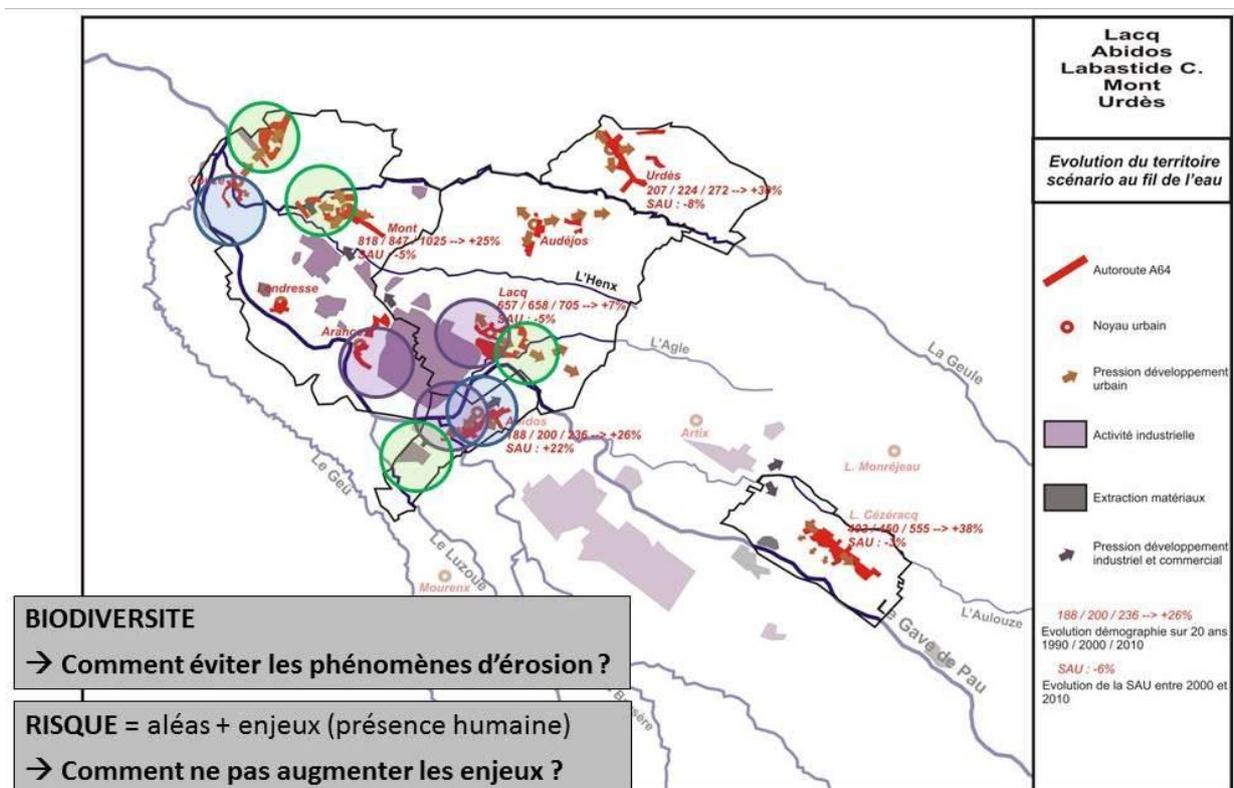


L'analyse de la cartographie des risques industriels et naturels (inondations) montre que ceux-ci se concentrent essentiellement en aval du territoire sur les communes de LACQ, ABIDOS et MONT, secteur présentant également la convergence de plusieurs enjeux écologiques, ainsi qu'un resserrement topographique important.

4.1.6. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'analyse des différents points précédemment réalisés nous amène à nous poser, en termes d'enjeux, les deux questions suivantes :

- d'un point de vue de la biodiversité, comment éviter les phénomènes d'érosion notamment sur les secteurs identifiés comme sensibles : la confluence de la Geule et du Gave (GOUZE et MONT), la confluence du complexe Baise et du Gave (ABIDOS), la convergence de l'Agle, du Gave et de sa Terrasse (LACQ) ?
- D'un point de vue des risques, comment ne pas augmenter les enjeux dans les secteurs d'aléas naturels ou industriels : risque inondation à GOUZE, risque industriel à ARANCE, LACQ et ABIDOS) ?



4.1.7. LES ACCES A LA NATURE

Si la taille de ces communes reste modeste, et la proximité des éléments naturels est évidente pour les habitants de ce territoire, il est toutefois intéressant de noter les efforts d'aménagements réalisés pour faciliter cet accès :

- LABASTIDE CEZERACQ a aménagé une partie de la ripisylve (équipements de loisirs, cheminements), facilitant ainsi une approche discrète du Gave et une exploration de la forêt. Cet aménagement donne également accès à un élément patrimonial : un ancien moulin.
- ABIDOS : à la limite ouest du village, à proximité du centre équestre, un plan d'eau a été aménagé (cheminements, tables de pic-nic) au cœur des boisements accompagnant la Baise, à proximité de la confluence avec le Gave.
- LENDRESSE a rendu accessible le bras secondaire et l'île du Gave par une série de cheminements. Une mise en valeur du patrimoine a également été réalisée à partir de plusieurs panneaux pédagogiques.
- Le sous bois situé entre MONT et l'autoroute offre une vaste zone de promenade forestière dans une ambiance très différente de ce que l'on observe dans les autres secteurs. Un aménagement sommaire permet les pic-nic en zone basse de ce bois.

4.2. LA COMMUNE D'URDES

4.2.1. LES MILIEUX RECONNUS D'INTERET ECOLOGIQUE

La commune d'Urdès offre une richesse écologique intéressante du fait de la présence du Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000) : « **Gave de Pau** » **FR7200781**. » Nous avons vu précédemment que l'intérêt majeur de ce site résidait dans la présence de forêts alluviales de type saligues. En limite sud du territoire communal, la Geule, affluent du Gave, est accompagnée d'une étroite ripisylve dont les caractéristiques sont assez proches des saligues (saules, aulnes et frênes dominent ces peuplements). Ce boisement est en continuité directe avec les bois de chênes et châtaigniers que l'on rencontre sur les reliefs des communes de Lacq et de Serres-Sainte-Marie (bois de Haut)

D'un point de vue faunistique, si les investigations de terrain ne sont pas destinés, dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, à réaliser un inventaire exhaustif des espèces présentes sur le site, nous avons néanmoins essayé d'évaluer la probabilité de présence de certaines d'entre elles (en comparant les types d'habitats nécessaires à leur survie et l'état de conservation de ces habitats le long du cours d'eau).

La codification choisie est la suivantes :

- PRES → espèce PREsente
- PROB → présence PROBable
- POS → présence POSSible
- PP → présence Peu Probable

• POISSONS :

- | | | |
|----------------------|-------------------------|-----|
| ○ Lamproie de Planer | <i>Lampetra planeri</i> | PP |
| ○ Chabot | <i>Cottus gobio</i> | POS |

• INVERTEBRES :

- | | | |
|-------------------------------|------------------------------------|-----|
| ○ Cordulie à corps fin | <i>Oxygastra curtisii</i> | POS |
| ○ Gomphe à cercoïdes fourchus | <i>Gomphus graslinii</i> | POS |
| ○ Moule perlière | <i>Margaritifera margaritifera</i> | POS |
| ○ Ecrevisse à pattes blanches | <i>Austropotamobius pallipes</i> | POS |

D'autres espèces d'intérêt communautaire, non recensées sur les documents liés à la zone Natura 2000, sont également potentiellement présentes du fait de la proximité et de la connectivité avec le secteur sur lequel l'étude d'impacts de la zone industrielle Eurolacq 2 a été réalisée :

• MAMMIFERES :

- | | | |
|------------------|------------------------|-----|
| ○ Loutre | <i>Lutra lutra</i> | POS |
| ○ Vison d'Europe | <i>Mustela lutreol</i> | PP |

• AMPHIBIENS :

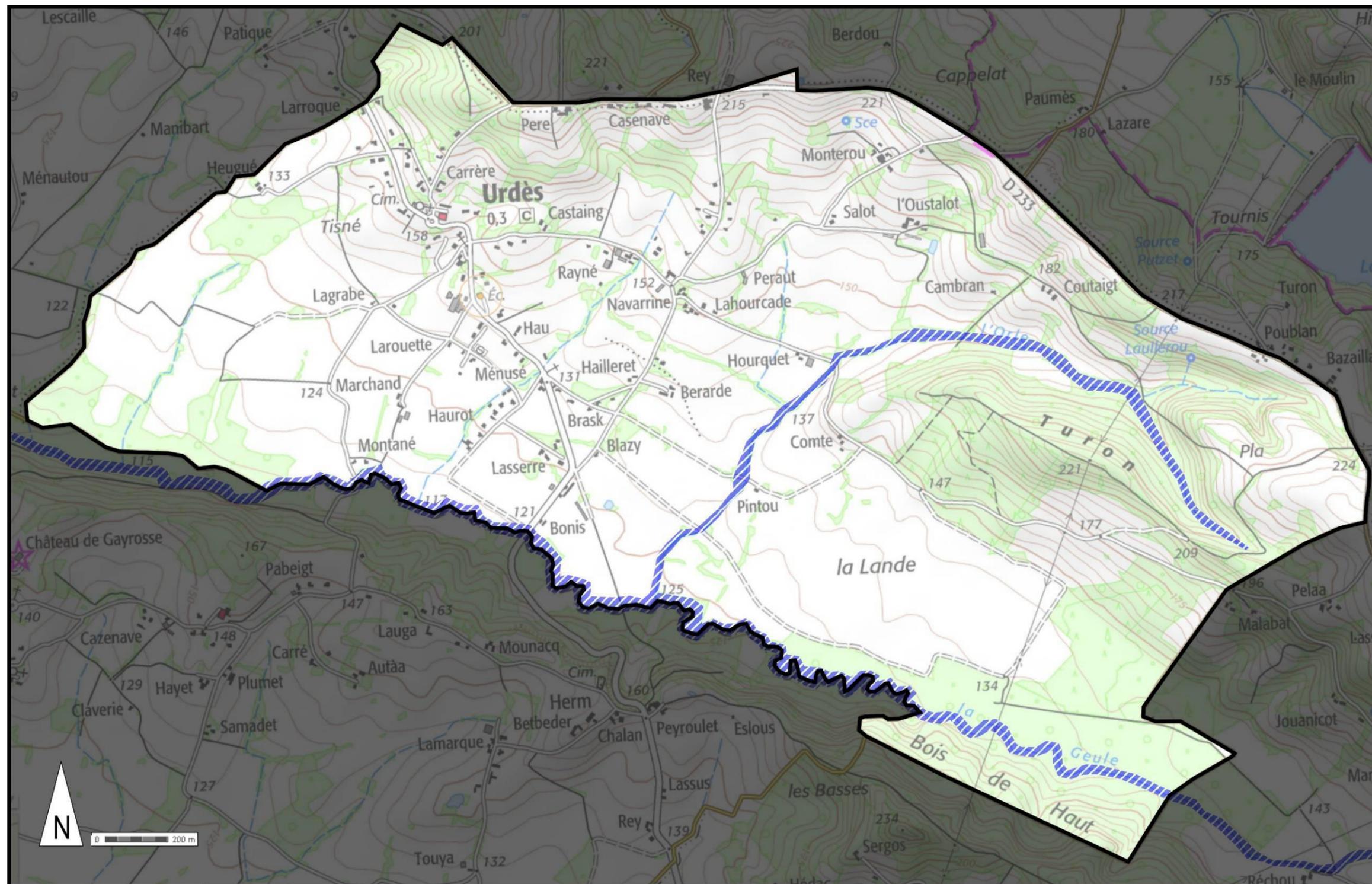
- | | | |
|-----------|-------------------------|-----|
| ○ Cistude | <i>Emys orbicularis</i> | POS |
|-----------|-------------------------|-----|

• INSECTES :

- | | | |
|--------------------|-----------------------|-----|
| ○ Lucane | <i>Lucanus cervus</i> | POS |
| ○ Grand capricorne | <i>Cerambix cerdo</i> | POS |

L'évaluation des ratios de surfaces (taux de couverture) entre le territoire communal et la zone Natura 2000 fait état d'un faible taux de recouvrement :

- **Moins de 0,5% de la surface totale de la zone Natura 2000 se trouve dans la commune d'Urdès ;**
- **Plus de 1,5% de la surface communale sont couverts par la zone Natura 2000.**



Urdès (64)
*Espaces reconnus
 d'intérêt écologique*

 SIC FR 7200781
 «Gave de Pau»

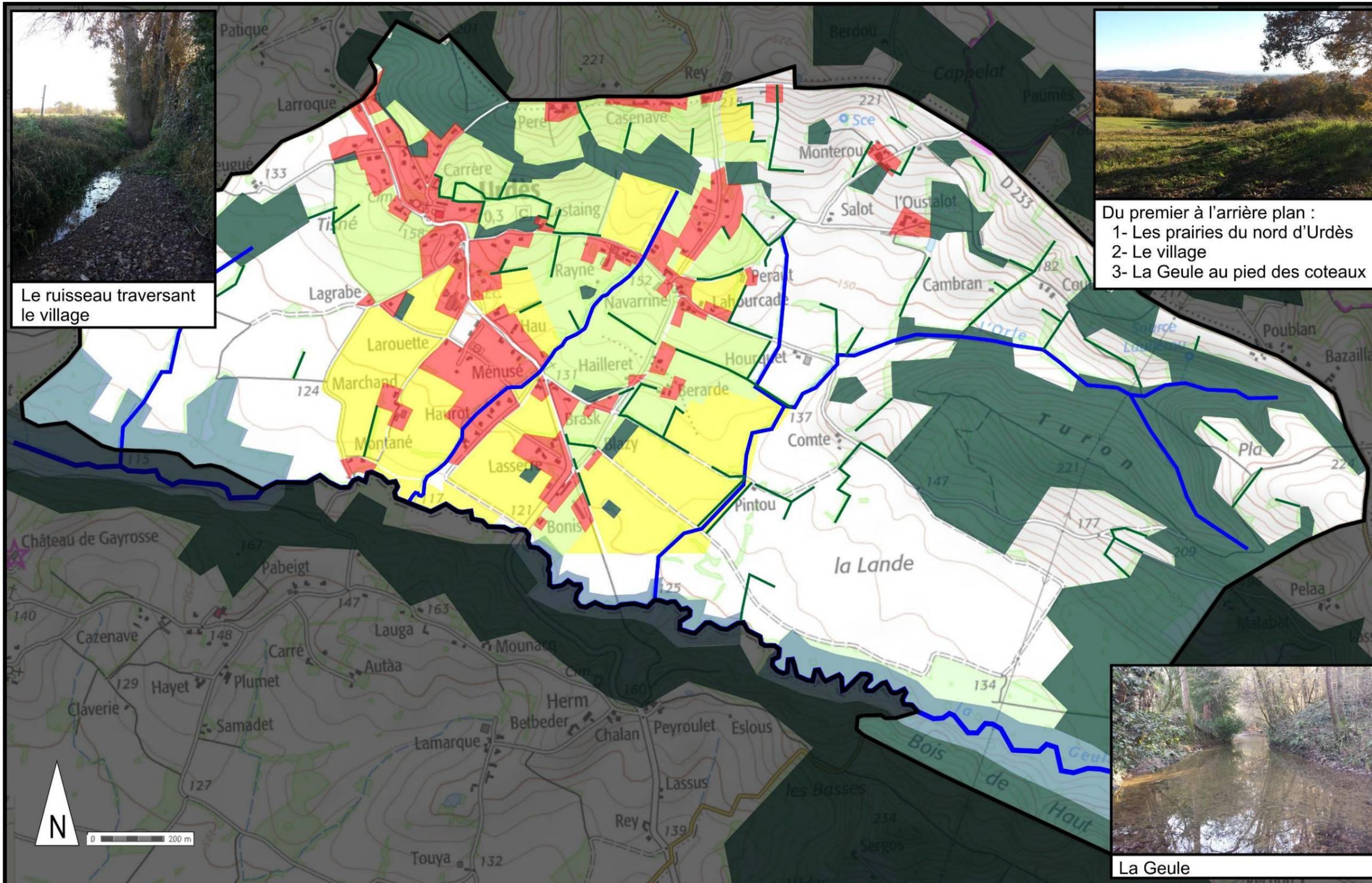
4.2.2. LES AUTRES MILIEUX NATURELS DE LA COMMUNE

Le territoire communal se divise en trois secteurs aux caractéristiques différentes :

1. À l'est de la commune un vaste massif forestier composé de boisements spontanés (chênes et châtaigniers) et de boisements plantés, occupe une bonne partie de la commune. Ce sont les forêts du Turon et du Bois de Haut. Celles-ci constituent un intéressant réservoir de biodiversité.
2. Dans le tiers sud de la commune, dans le fond du vallon de la Geule, le relief est peu marqué. Les parcelles sont essentiellement occupées par l'activité agricole (production du maïs). Quelques haies, bosquets boisés et prairies ponctuent cet espace. Ce fond de vallon vient buter contre une ligne de relief au pied de laquelle coule la Geule.
3. En remontant vers le nord, dès que le relief s'accroît, les parcelles de prairie dominent. Elles sont souvent bordées de haies et de fossés ; de nombreux bosquets de chênes ponctuent le paysage. Cette structure en mosaïque confère à cet espace une richesse écologique importante.

Trois ruisseaux traversant la commune du nord-est vers le sud-ouest (le plus oriental étant l'Orle, ruisseau appartenant au réseau Natura 2000) constituent des corridors écologiques reliant les milieux naturels du nord (prairies, bosquets boisés, haies...) aux boisements qui accompagnent la Geule.

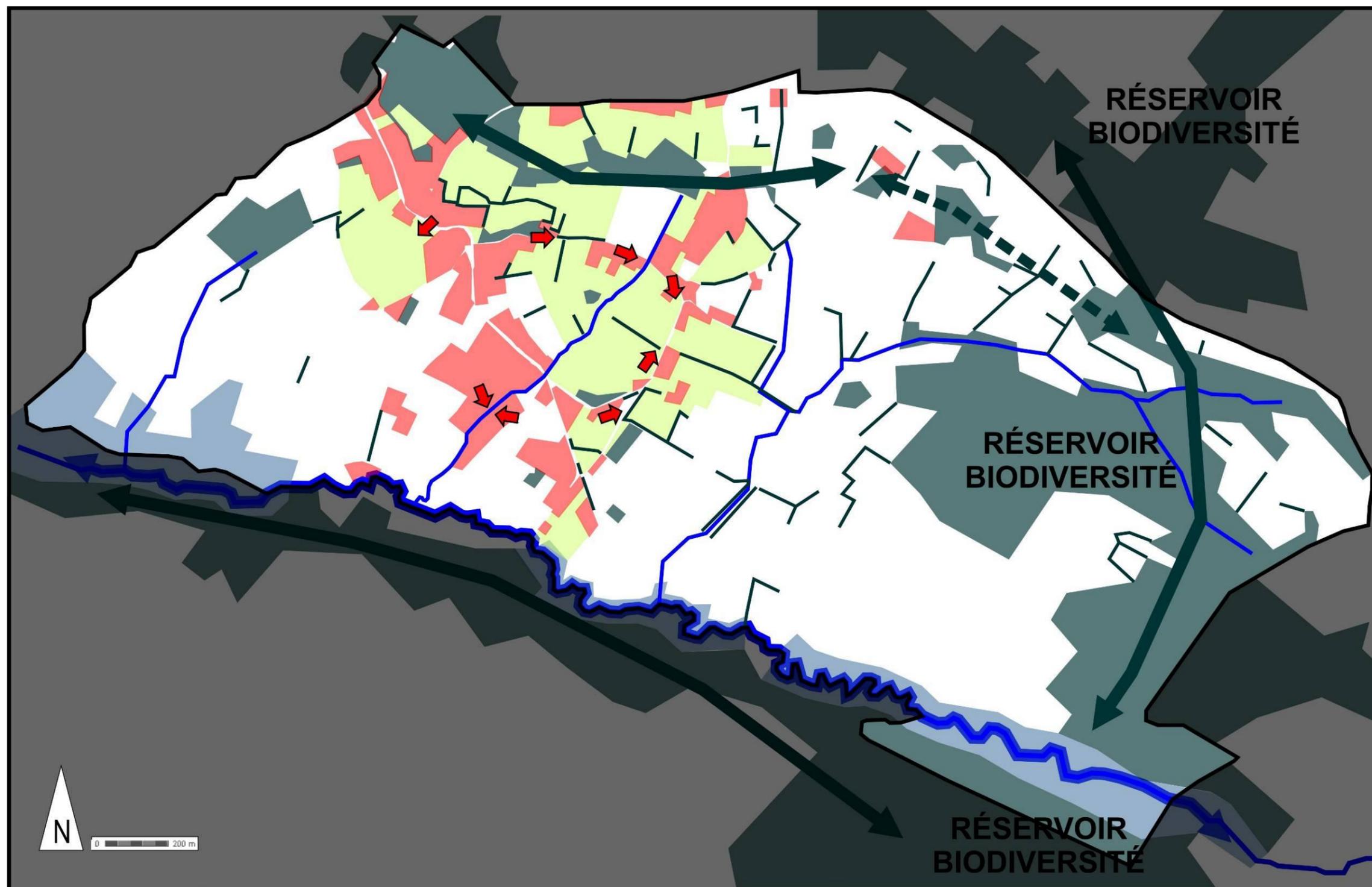
Le noyau historique du village d'Urdès est localisé sur la route départementale N°263, au pied des premiers reliefs nord de la commune. Plus récemment l'extension s'est faite essentiellement vers le sud le long des axes routiers et des chemins (D 263, chemin du Haurot, chemin Castaing et chemin de la Hourcade).



Urdès (64) <i>Couverture des sols & milieux naturels</i>		Habitat (86.2) Parcs & jardins (85.3)		Prairies (81.1)		Chênaie (41.56) (Chêne, châtaignier)		Haies
				Cultures (82.2)		Ripisylve (44.33) (aulne, frêne)		Ruisseaux avec cordon boisé (aulne, frêne, chêne, noisetier...) (24.14 / 24.15)

4.2.3. LES DYNAMIQUES EN PLACE : EVOLUTION DU MILIEU NATUREL

Les dynamiques de développement de la commune sur les 10 à 15 dernières années conduisent à une extension urbaine modérée, mais qui se fait selon un processus d'étirement le long des axes de communication (D 263, chemin du Haurot, chemin Castaing et chemin de la Hourcade), conduisant à un recul des activités agricoles (prairies et cultures) et à la fragmentation de certains corridors secondaires (continuité du réseau de haies, continuité écologique du ruisseau central de la commune.)



CONCLUSION

Ce document constitue un premier rendu aux communes dans le cadre de l'élaboration des PLU de Abidos, Lacq, Labastide Cézeracq, Mont et Urdes.

Il présente les principaux éléments de connaissance et d'enjeux pour les différentes thématiques qui touchent au fonctionnement de la commune dans son territoire.

Il sera enrichi par l'équipe prestataire en fonction des nouveaux éléments qui seraient portés à notre connaissance, de nouvelles analyses, et éventuellement d'évolutions du cadre réglementaire.

Il s'inscrit dans une réflexion de long terme débutée en juillet 2013 et qui doit se poursuivre en 2014 avec la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), puis des pièces écrites et graphiques du règlement.

Le projet territorial qui sera exprimé dans le PADD devra tenir compte des éléments présentés dans ce diagnostic, du cadre réglementaire en vigueur et des objectifs politiques portés par les élus de la commune.